

Aménagement durable d'un réseau minimal de sentiers VTT à la Pointe de l'Est et restauration de milieux naturels dégradés. Phase IV-2018/2019 (phase IV – Refuge faunique)

Rapport final de projet

2018-2020 - Projet 6-6800-0050



Présenté à la
Fondation de la faune du Québec dans le cadre du
Programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques)

Préparé par
Mélanie Bourgeois, directrice générale et chargée de projets biodiversité et milieux naturels
Marie-Ève Giroux, directrice générale

Novembre 2020

Attention Fragiles

Table des matières

Remerciements 5
1. Mise en contexte 6
2. Description du secteur 7
3. Problématique 10
4. Objectifs du projet 11
5. Description des travaux réalisés dans le cadre du projet 13
5.1 Aménager de manière durable un réseau minimal de sentiers (RMS) VTT 13
5.1.1 Mise en place du RMS 13
5.1.2 Aménagements 15
5.2 Identification des travaux 27
5.3 Restaurer des milieux naturels dégradés 27
5.4 Assurer la pérennité des travaux et des actions visés par le projet 28
5.4.1 Cellules de concertation 28
5.4.2 Sensibilisation des communautés et utilisateurs 33
6. Bilan des travaux de signalisation et d'aménagement du RMS 42
7. Recommandations pour la Phase V du projet (2021-2023) - Aménagement durable du RMS à la Pointe de l'Est-Phase V 45
Annexes 1. Visuel du panneau d'identification des travaux 47
Annexes 2. Compte-rendu des rencontres du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est 48
Annexe 3. Compte-rendu des rencontres du Comité de suivi de la Pointe-de-l'Est 57

Liste des figures

Figure 1. Localisation du secteur de la Pointe de l'Est (en bleu), Îles-de-la-Madeleine 7
Figure 2. Tenure des terres dans la Pointe de l'Est 8
Figure 3. Habitats essentiels d'espèces fauniques en péril : Grèbe esclavon et Pluvier siffleur 9
Figure 4. Localisation de la ZICO de l'île de l'Est 9
Figure 5. Sentier piétonnier en régénération 14
Figure 6. Site #1 Accès Old-Harry élargissement de la voie carrossable dans le marais adjacent et présence d'eau 15
Figure 7. Croquis des travaux au site #1 Accès Old-Harry (un ponceau seulement) 16
Figure 8. Photo de l'aménagement du ponceau à Old-Harry 17
Figure 9. Surface potentiellement impactée par les travaux et attentes au niveau restauration naturelle du milieu au site #1 Accès Old-Harry (échelle 1/4000, 2.5 cm = 50 m) 18
Figure 10. Sentier au niveau de la traverse du marais de l'Échouerie en 2017 (gauche) et 2019 (droite) 19
Figure 11. Site #2 Traverse du marais de l'Échouerie a) extrémité est b) partie centrale c) - d) extrémité ouest 19
Figure 12. Installation de panneaux AccesDeck© 20
Figure 13. Surface impactée par les travaux et attentes au niveau restauration naturelle du milieu au site #2 Traverse de l'Échouerie (échelle 1/4000, 2.5 cm = 50 m) 21
Figure 14. Nivelage du sol par dépôt de sable 22
Figure 15. Découpe panneau pour installation des panneaux AccesDeck© 22
Figure 16. Installation des panneaux AccesDeck© 23
Figure 17. Aménagement final du sentier 24
Figure 18. Appréciation de l'aménagement par d'autres utilisateurs (Sentier Vents et Marées) 24
Figure 19. Localisation des panneaux d'interdiction de circulation, site #3 Plage de Old-Harry 25
Figure 20. Panneaux de signalisation adjacents au RMS dans le secteur de Old-Harry 25
Figure 21. Site #4 Old Dump : site des travaux (en blanc) et RMS (en bleu) 26
Figure 22. Travaux de réfection de la voie carrossable et du stationnement, site #4 Old Dump 27
Figure 23. Restauration dunaire avec des cages à homard, grande brèche plage de Old-Harry 28
Figure 24. Succès du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est 31
Figure 25. Structure de gouvernance du RMS de la Pointe-de-l'Est 32
Figure 26. Images tirées de vidéos explicatives portant sur le RMS (français et anglais) 34
Figure 27. Panneau présentant le réseau minimal de sentier de VTT de la Pointe de l'Est 35
Figure 28. Quelques exemples de questions faisant partie rallye 36
Figure 29. Quelques clichés du rallye photo 37
Figure 30. Groupe scolaire ayant participé à l'activité de sensibilisation 38
Figure 31. Zones des travaux de restauration 2019 et 2020 (coin inférieur droit) 39
Figure 32. Activité de restauration avec les jeunes de l'école de Grosse-Île 40
Figure 33. Présentation d'Attention FragÎles aux étudiants du DEP en pêche 41
Figure 34. Emplacement, type et longueur des passerelles potentielles requises le long du réseau de sentiers minimal de VTT sur le territoire du Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est 43

Figure 35. Localisations potentielles des interventions le long du Réseau minimal de sentiers (RMS) dans la Pointe de l'Est (en orange zone exclue du RMS à la demande des utilisateurs, zone d'interdiction de chasse à proximité)..... 43

Liste des tableaux

Tableau 1. Signalisation devant faire l'objet d'entretien 14
Tableau 2. Aménagements potentiels et réalisés sur le territoire du Refuge faunique 43

Remerciements

Merci à la Fondation de la Faune du Québec pour le financement principal du projet par le biais du programme d'aide financière aux véhicules hors route, dont les fonds viennent du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDETQ). Ce projet a également été possible grâce à la contribution d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) par le biais de contrats avec le Service canadien de la faune. Nous avons également pu compter sur la précieuse collaboration de tous les partenaires du Comité de travail de la Pointe de l'Est, en particulier le Service canadien de la faune (ECCC), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la Municipalité de Grosse-Île et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine, le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, La Salicorne. L'implication de citoyens et utilisateurs de Grosse-Île a également été incontournable pour la réalisation de ce projet, notamment par la participation du East Point Management Committee au comité de travail et en particulier par la participation de Nancy Clark et Chad Clark. Un merci sincère à tous les membres du Comité de travail de la Pointe de l'Est : pour votre intérêt, votre persévérance et votre volonté de collaborer tous ensemble. Sans vous, la suite serait impossible! Nous remercions également M. Benoit Roberge du Service canadien de la faune pour sa collaboration, le financement de certains travaux du comité de travail par le SCF et son dévouement pour notre territoire. Merci également à tous les membres de l'équipe d'attention FragÎles qui ont contribués à la réalisation de ce projet, en particulier Mélanie Bourgeois, chargée de projets, l'équipe terrain composée de Frédéric Montigny, Gilles Cyr, Martin Veyssière, Alexis Déraspe, Israël Petitpas, Luc Longuépée, Catherine Leblanc-Jomphe, Bruno Savary, pour leur professionnalisme et leur aide lors des travaux de caractérisation. Un merci spécial aussi à Chad Clack, Cinthya Clark et Catrina du East Point Management Committee pour leur implication dans les travaux et leur enthousiasme. Merci aussi à l'entreprise Moules de Culture des Îles pour leur aide dans la logistique d'entreposage et transport des Access Deck. Merci à la Muncipalité de Grosse-Île pour l'opportunité et la confiance pour leur activité entourant la fête du Canada et la possibilité de procéder à l'inauguration du site par la même occasion.

Marie-Ève Giroux, directrice générale, pour les discussions, le soutien, la relecture des documents, les rapports et les bilans de projet.

Fondation de la faune du Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:
Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

Les Îles-de-la-Madeleine Communauté maritime

Forêts, Faune et Parcs Québec

East Point Management Committee

SCIM Conservation des Îles-de-la-Madeleine

Municipalité de Municipality Grosse Île

La Salicorne Auberge · Escapades

Université de Moncton

Géo Littoral Consultants

ZIP Îles de la Madeleine

1. Mise en contexte

La situation préoccupante observée dans le secteur de la Pointe de l'Est, en termes de circulation motorisée et de ses impacts sur ce territoire doté de statuts de protection, est à l'origine de ce projet. Lors de la Phase I du projet en 2015-2016, financée notamment par la Fondation de la Faune du Québec (FFQ), la concertation des différents acteurs liés à la Pointe de l'Est (gouvernements, partenaires, propriétaires, utilisateurs) autour d'un comité de travail ayant des objectifs et un projet commun visant la protection de la faune et des habitats fauniques par une meilleure gestion de la circulation VHR sur ce territoire a été réalisée et un plan d'action final triennal a été produit.

La Phase II du projet, en 2016-2017, a été réalisée et financée principalement par Environnement et changement climatique Canada (ECCC) dans le cadre du Plan d'action de la Pointe de l'Est. Les actions qui ont été menées dans cette seconde phase sont la poursuite de la concertation avec les membres du Comité de travail de la Pointe de l'Est, ainsi que la détermination d'un sentier préliminaire, la caractérisation environnementale (Attention FragÎles) et biophysique (Firme Géo Littoral et Université de Moncton) des sentiers présents sur le territoire de la Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est (soit la partie des terres du secteur sous gestion fédérale) et certains terrains privés, ainsi qu'une première série de consultations publiques (East Point Management Committee et Club VTT Iles-de-la-Madeleine). Toutes ces actions ont été menées en concertation avec les partenaires du Comité de travail de la Pointe de l'Est.

La Phase III réalisée en 2017-2018 et financée principalement par le programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques) de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) visait à réaliser les travaux de caractérisation environnementale et biophysique des sentiers présélectionnés sur le territoire du Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est ainsi que celle dans les secteurs non couverts en 2016, mais jugés essentiels pour permettre aux utilisateurs de réaliser leurs activités (soit la partie des terres du secteur sous gestion provinciale ou privée). Ces travaux de caractérisation visaient à définir un réseau minimal de sentiers (RMS) en proposant aussi des aménagements adéquats, incluant les infrastructures et la signalisation, pour le sentier officiel retenu, pour le secteur hors de la Réserve nationale de faune de Pointe-de-l'Est (RNFPDE), en accord avec les règlements en vigueur pour ces secteurs. Des actions ont également été réalisées afin de poursuivre la concertation avec les membres du Comité de travail de la Pointe de l'Est, la consultation des utilisateurs et de la population ainsi que la réalisation d'un plan de sensibilisation des utilisateurs et la population du secteur afin de les mobiliser et les impliquer dans la démarche.

La Phase IV réalisée en 2018-2020, actuel projet et financée principalement par le programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques) de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) a permis d'officialisé le RMS, de le signaliser, de réaliser des travaux d'aménagement du RMS permettant de diminuer la pression

sur deux milieux humides traversés par le sentier annuel, d'officialiser un autre accès avec un stationnement et ainsi diminuer la pression sur les habitats du pluvier siffleur compris entre le quai de Grosse-Ile et le site des travaux, de débuter des travaux de restauration (passifs et actifs), d'assurer la pérennité des travaux et actions du projet par la poursuite des activités du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est puis de débuter ceux du Comité de suivi du RMS après l'atteinte du but fixé par le Comité de travail de la Pointe-de-l'Est et enfin d'appuyer des activités de sensibilisation auprès des utilisateurs.

Plus précisément, l'actuel projet se divisait en trois volets soient :

Volet I : Aménager de manière durable un réseau minimal de sentiers (RMS) VTT.
Volet II : Restaurer des milieux naturels dégradés
Volet 3 : Assurer la pérennité des travaux et actions visés par le projet

2. Description du secteur

La Pointe de l'Est (figure 1), située au nord de l'archipel des îles de la Madeleine, est un territoire dynamique et complexe. Située dans un environnement maritime, elle présente une grande diversité d'habitats comprenant des falaises de grès rouge, des dunes de sable fixes et mobiles, des lagunes, des landes, des prairies salines, des forêts de conifères, des marais, d'immenses plages et des étangs d'eau douce, saumâtre et salée. En raison de ses caractéristiques écologiques exceptionnelles et de la représentativité des habitats du territoire en un seul lieu, une partie de la Pointe de l'Est a été désignée Réserve nationale de faune par le Gouvernement du Canada en 1978 et une autre partie comme Refuge faunique par le Gouvernement du Québec en 1998.

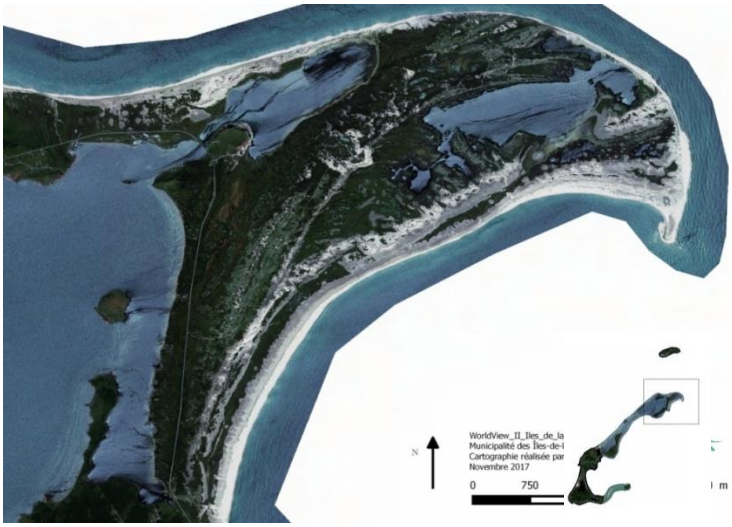


Figure 1. Localisation du secteur de la Pointe de l'Est (en bleu), Îles-de-la-Madeleine

Ainsi, le territoire de la Pointe de l'Est est constitué de nombreux lots ayant des niveaux de protection différents, soient des (figure 2):

- lots fédéraux couverts par la RNF;
- lots fédéraux non couverts par la RNF;
- lots provinciaux couverts par un statut de Refuge faunique;
- lots provinciaux non couverts par le Refuge faunique ;
- lots privés appartenant à un organisme de conservation;
- lots privés appartenant à des particuliers.

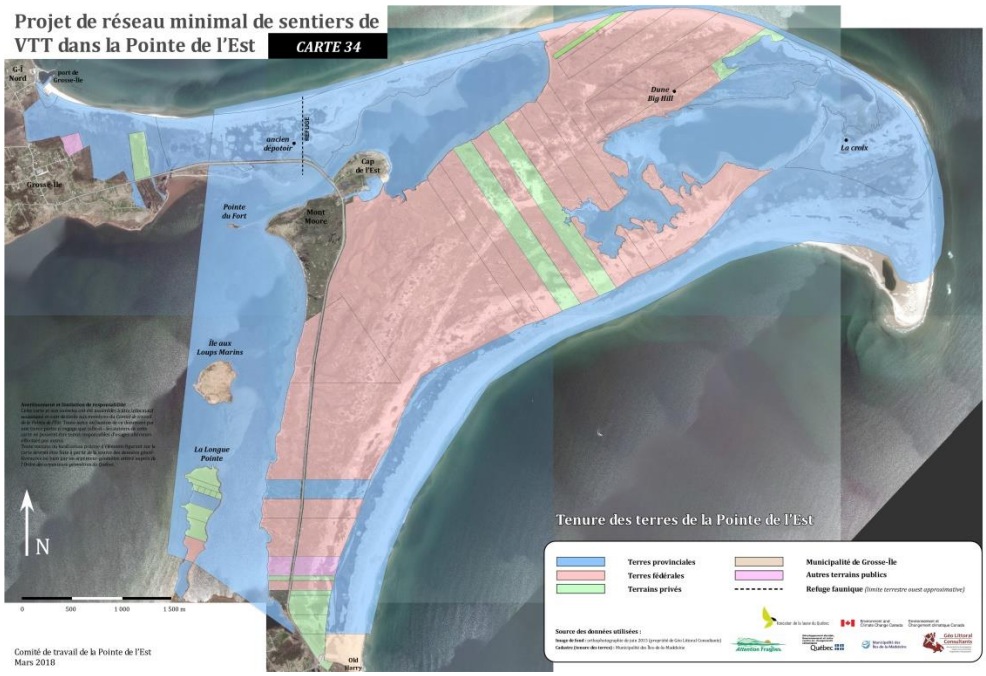


Figure 2. Tenure des terres dans la Pointe de l'Est

La Pointe de l'Est abrite des habitats importants servant de haltes aux oiseaux migrateurs, en particulier aux oiseaux de rivage, et de lieux de reproduction pour plusieurs espèces dont certaines ont un statut jugé précaire par les gouvernements du Québec et du Canada. On y retrouve plus de 150 espèces d'oiseaux et une dizaine d'espèces de mammifères. En période de nidification, les milieux ouverts de la réserve offrent des habitats propices pour les canards noirs et pilet, le Harle huppé et le Fuligule milouinan, de même que pour les oiseaux coloniaux comme les Goélands argenté et marin ainsi que les Sternes pierregarin et arctique. Les milieux forestiers sont utilisés par le Roitelet à couronne rubis, la Sittelle à poitrine rousse, le Quiscale rouilleux, les Parulines rayée, à tête cendrée et obscure. Deux espèces en péril nichent dans le secteur de la Pointe de l'Est, soit le Pluvier siffleur sur les plages et le Grèbe esclavon sur le bord des étangs. Lors des migrations automnales, de nombreuses espèces de limicoles sont observées comme le Pluvier argenté, le Bécasseau sanderling et le Grand Chevalier. Certaines espèces moins fréquentes peuvent y être observées, telles que le Bécasseau à échasses, le

Grèbe à cou noir et le Traquet motteux. Des mammifères, tels que le renard roux et l'écureuil roux, fréquentent également ce milieu remarquable de même que le coyote de l'Est.

En plus des territoires protégés de la Réserve nationale de faune (ECCC) et du Refuge faunique (MFFP), on retrouve des secteurs identifiés comme habitats fauniques pour deux espèces en péril, soit le Pluvier siffleur et le Grèbe esclavon (figure 3) ainsi qu'une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO de l'île de l'Est QC009) (figure 4).

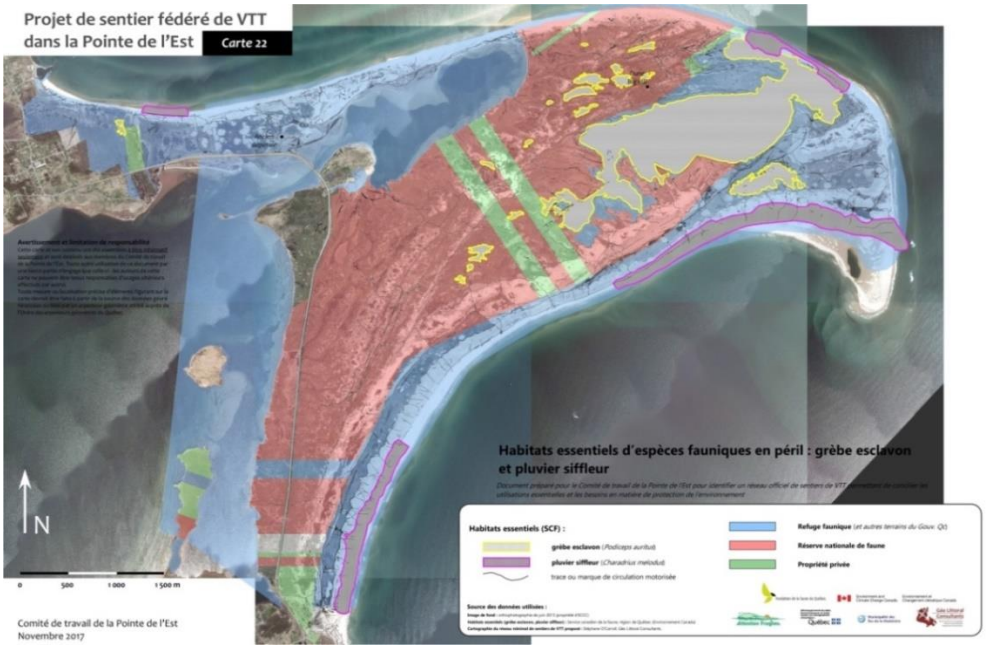


Figure 3. Habitats essentiels d'espèces fauniques en péril : Grèbe esclavon et Pluvier siffleur

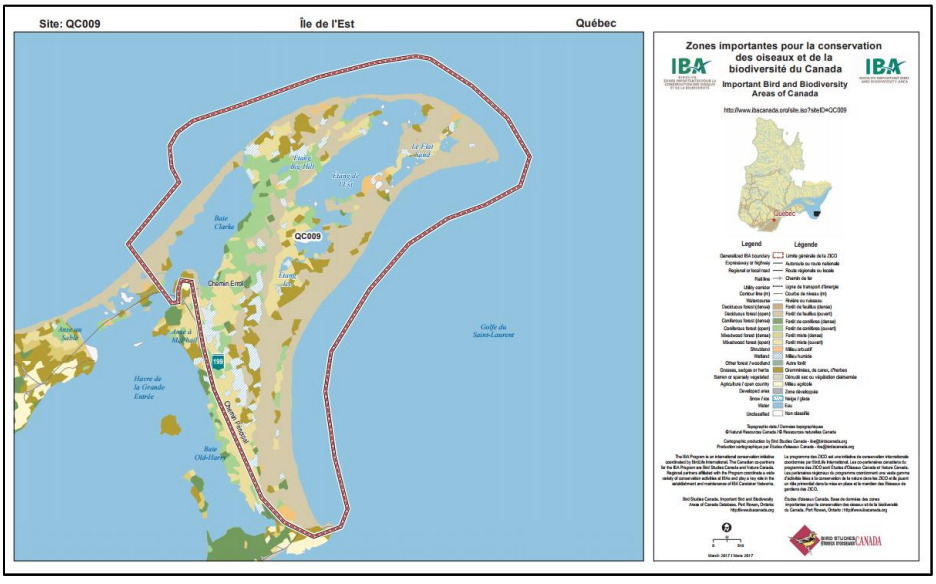


Figure 4. Localisation de la ZICO de l'île de l'Est

3. Problématique

La situation et le contexte actuels de la Pointe de l'Est rendent le dossier complexe, mais la poursuite de la mise en œuvre d'un projet concerté par les acteurs du milieu est d'autant plus pertinente, notamment sur le plan de la protection des milieux naturels et des habitats fauniques ainsi que de l'encadrement de la circulation VHR sur ce territoire.

Afin d'assurer la protection des milieux naturels, des espèces fauniques et de leurs habitats, certains éléments incontournables sont à prendre en compte dans la réalisation du projet d'aménagement et de restauration de sentiers VTT à la Pointe de l'Est:

- le caractère dynamique et complexe du territoire: grande diversité d'habitats, milieux fragiles, importante biodiversité, refuge pour les oiseaux migrateurs, présence d'aires protégées, d'habitats fauniques et d'espèces en péril, etc.;
- la tenure des terres qui révèle le caractère morcelé du territoire: lots ayant différents statuts de protection, entre autres, des lots fédéraux certains couverts par la RNF et d'autres non ; lots provinciaux couverts par un statut de réserve faunique et d'autres non; lots privés appartenant à un organisme de conservation; lots privés appartenant à des particuliers;
- la nécessité de concerter et de mobiliser les différents acteurs en lien avec ce territoire autour d'une vision, d'objectifs et d'un projet communs : organismes en environnement, représentants municipaux, provinciaux et fédéraux, propriétaires privés, population locale et utilisateurs (VTT, chasseurs, etc.), etc.;
- les nombreuses autorisations et droits d'accès à obtenir préalablement à l'aménagement d'un sentier VTT officiel sur l'ensemble du secteur: les lots privés enclavés dans le secteur, de même que la présence de lots avec des statuts de protection différents provincial et fédéral.

Plusieurs problématiques se posent à la Pointe de l'Est en lien avec la protection des milieux naturels et des habitats fauniques. Selon Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), la Pointe de l'Est est exposée à certaines problématiques, dont les impacts causés par la circulation des VHR. Puisque l'ensemble de la Pointe de l'Est n'est pas couverte par la RNF, certains lots privés y sont enclavés et les propriétaires qui veulent y accéder n'ont d'autres choix que de traverser la RNF. De plus, le statut juridique des lots protégés ne peut assurer seul l'intégrité physique du territoire. En effet, la faible présence sur l'archipel des gestionnaires provinciaux et fédéraux constitue une difficulté en termes d'encadrement et de surveillance. Et bien que certaines organisations locales souhaitent un meilleur encadrement des activités humaines et de leurs impacts à la Pointe de l'Est, elles n'ont toujours pas les moyens et les ressources pour y arriver.

Du point de vue faunique, la problématique actuelle de la circulation VHR dans le secteur de la Pointe de l'Est est essentiellement liée à une dégradation des habitats par :

- la dégradation de la dune bordière;
- la dégradation directe d'habitats pour plusieurs espèces d'oiseaux, dont le Pluvier siffleur (plages);
- le risque important de dégradation d'habitats, notamment celui du Grèbe esclavon, par l'ensablement ou l'ouverture sur la mer des étangs intérieurs;
- l'accélération très importante du phénomène naturel d'érosion dans certains secteurs, amplifiée par les changements climatiques;
- la dégradation de la dune fixée;
- la modification du régime d'ensablement de la végétation et la création de trous (caoudeyres) de plusieurs mètres de profondeur;
- la dégradation d'habitats et du dérangement de la faune par la ramification des sentiers causée par l'impraticabilité de certaines portions de sentiers;
- la dégradation et l'ensablement de cours d'eau.

Dans ce milieu dunaire particulièrement dynamique et fragile, l'érosion constitue également une problématique incontestable. Déjà importante dans le contexte des changements climatiques, l'action des vagues et des vents est amplifiée par des utilisations anthropiques inappropriées. Cette pression exercée sur la dune mobile affecte la croissance et la survie de l'Ammophile à ligue courte, exposant davantage la dune à l'érosion. Suite à une brèche importante dans la dune bordière, l'infiltration d'eau pouvant en résulter pourrait causer des changements majeurs dans les conditions physico-chimiques du milieu et s'avérer nuisible pour certaines espèces floristiques habitant dans ces zones si les conditions environnementales se situent au-delà de leurs limites de tolérance et, par le fait même, pour la faune qui en bénéficie. Également, d'un point de vue floristique, le tracé qui semble le plus utilisé traverse, entre autres, des habitats désignés pour l'Aster du Saint-Laurent, le Corème de Conrad et l'Hudsonie Tomenteuse.

4. Objectifs du projet

Ce projet vise à long terme un changement des pratiques des utilisateurs et une meilleure protection des habitats fauniques de la Pointe de l'Est à travers l'objectif du projet global, libellé dans le plan d'action du Comité de travail de la Pointe de l'Est et comprenant les différentes phases réalisées à ce jour, soit :

> « *Définir, d'ici 2018, un réseau minimal de sentiers (RMS) officiel pour la circulation en véhicule tout-terrain (VTT) dans le secteur de la Pointe de l'Est (incluant la Réserve nationale de faune de la Point-de-l'Est (ECCC), le Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est (MFFP) ainsi que les terres publiques et privées), en intégrant des préoccupations pour la*

protection des milieux sensibles et des habitats fauniques dans l'aménagement des sentiers. Cette approche, faite en concertation avec les intervenants locaux, provinciaux et fédéraux, sera axée sur la protection de l'environnement et des habitats fauniques, la consultation des résidents et des utilisateurs du secteur, la sensibilisation de la population, l'intégration harmonieuse du réseau minimal de sentiers de VTT sur le territoire et le respect de la réglementation actuelle et à venir. »

L'objectif de la phase IV, qui a fait l'objet du présent projet, financé principalement par le programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques) de la Fondation de la faune du Québec (FFQ), comprend principalement les actions en lien avec l'aménagement durable de ce réseau minimal de sentiers (RMS) pour la circulation VTT et la restauration de milieux naturels dégradés dans les habitats fauniques. Afin d'assurer la pérennité de ces actions et la durabilité du réseau de sentiers, la mise en place d'une structure de gestion en collaboration avec les gestionnaires de terrains et la population locale (Grosse-Ile).

Les objectifs principaux visés de ce projet pour 2018-2020 étaient donc de :

- Poursuivre la concertation des partenaires du Comité de travail de la Pointe de l'Est et la mise en œuvre du plan d'action du Comité.
- Mettre en place les aménagements adéquats, incluant les infrastructures et la signalisation, le long du réseau minimal de sentiers (RMS) préalablement défini, en particulier dans les secteurs où des problématiques en lien avec la circulation VHR et la protection des habitats fauniques ont été observées dans le cadre des travaux de caractérisation.
- Réaliser des travaux de fermeture de sentiers secondaires i.e. les sentiers non retenus ainsi de restauration de milieux naturels dégradés dans ces secteurs.
- Mettre en place une structure de gouvernance locale pour assurer une pérennité des actions menées dans le dossier ainsi qu'un système de surveillance, de contrôle de la circulation et d'entretien de ce sentier en collaboration avec les gestionnaires de terrains et la population locale (Grosse-Ile), afin d'assurer la pérennité des actions.
- Poursuivre les activités d'information et de sensibilisation avec les utilisateurs et la population locale afin de les mobiliser et les impliquer dans la démarche.

Les travaux et activités prévues pour 2018-2020 dans le cadre du projet à la Pointe de l'Est, ont été divisés en trois volets, soit :

- Volet I : Aménager de manière durable un réseau minimal de sentiers (RMS) VTT
- Volet II : Restaurer des milieux naturels dégradés
- Volet III : Assurer la pérennité des travaux et des actions visés par le projet



5. Description des travaux réalisés dans le cadre du projet

5.1 AMÉNAGER DE MANIÈRE DURABLE UN RÉSEAU MINIMAL DE SENTIERS (RMS) VTT

Ce volet du projet, visait à mettre en place les aménagements adéquats, incluant les infrastructures et la signalisation, le long d'un réseau minimal de sentiers (RMS) VTT préalablement défini avec les partenaires du Comité de travail de la Pointe de l'Est ainsi que les utilisateurs. Les secteurs ciblés par des travaux présentent pour la plupart des problématiques en lien avec la circulation VHR et la protection des habitats fauniques. Les travaux de caractérisation environnementale et biophysique réalisés antérieurement ont permis d'observer ces problématiques et cibler les meilleurs correctifs à apporter pour résoudre les principales problématiques rencontrées.

5.1.1 Mise en place du RMS

La signalisation du RMS, débutée en 2018 par ECCC (21 et 25 septembre 2018) et Attention FragÎles en collaboration avec le *East Point management Committee,* s'est poursuivie en 2019. Elle s'est finalisée en 2019 (24 juin 2019 à la mi-juillet) par Attention FragÎles avec l'aide, le soutien technique et la collaboration d'ECCC. Cette signalisation été validée en septembre 2019 par ECCC et un représentant du EPMC en collaboration avec La Salicorne.

En tout, 1421 panneaux de signalisation ont été installés dans l'ensemble de la Pointe-de-l'Est pour signaliser adéquatement le RMS, dont 833 sur les terres du Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est et terres privées. Un total de 588 panneaux ont été installés sur les territoires de la réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est. L'installation de tous ces panneaux était importante afin de s'assurer d'une signalisation uniforme et cohérente pour l'ensemble du territoire et une utilisation conforme des sentiers situés sur le refuge faunique de la Pointe-de-

l'Est et celui de la réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est. Le sentier signalisé fait environ 30 km tel que ciblé ce qui permettra à 270 km de sentiers non inclus dans le RMS de se régénérer dans les prochaines années.

En 2020, le sentier annuel a été parcouru et son état est très bon. En ce qui concerne la signalisation, il n'y a pas de signe de vandalisme. Toutefois, il a été noté que deux affiches étaient manquantes dont l'une des plaquettes a perdu ses rivets (tableau 1). Dans l'ensemble, le réseau est intact et la signalisation semble respectée en grande partie par les utilisateurs. Bien que des signes de circulation hors du sentier annuel soient parfois observés, notamment dans les sentiers saisonniers ou piétonniers, des signes encourageants de restauration naturelle sont par ailleurs déjà visibles à certains endroits (figure 5).

Tableau 1. Signalisation devant faire l'objet d'entretien

Plaquettes manquantes 47°36'45.22"N, 61°27'38.18"O 47°36'45.00"N, 61°27'038.20"O	Deux poteaux et signalisation manquante 47°34'57.42"N, 61°28'17.24"O 47.582889, -61.471594
	



Figure 5. Sentier piétonnier en régénération

5.1.2 Aménagements

Plusieurs travaux d'aménagement ont pu être réalisés en 2020 pour améliorer le RMS soit la réfection des deux accès officiels soient Old-Harry et Old Dump, ainsi qu'une traverse d'un marais tous trois situés dans la portion sentier annuel du RMS.

Old-Harry

Le site #1 est un des accès principaux au RMS. Les utilisateurs depuis toujours entrent au sein du territoire par cet accès. Un chemin d'accès gravelé est d'ailleurs présent à l'entrée faisant suite au stationnement d'Old-Harry. À cet endroit, le sentier est le résultat d'un remblai réalisé par le passé. Ce remblai a été fait dans un milieu humide en ne prenant pas soin d'y installer un ponceau. Il y a donc, chaque année, un débordement de l'eau de surface dans le sentier affectant ainsi la capacité portante du sol. Au fil du temps, il en résulte une dépression dans ce dernier et l'eau accumulée ne peut se drainer puisque le niveau de la nappe phréatique est atteint. De plus, avec le temps, le gravier s'est déplacé, l'eau s'accumulait périodiquement dans la voie carrossable, les utilisateurs contournaient cette eau ce qui endommageait le marais adjacent par l'ensablement et l'écrasement de la végétation (figure 6). De plus, lorsque ce secteur présentait une trop forte accumulation d'eau, les utilisateurs endommageaient les clôtures du stationnement municipal et se frayaient un chemin tout près de la passerelle pour piéton en dune bordière pour accéder à la plage impactant au passage le système dunaire déjà fragilisé.



Figure 6. Site #1 Accès Old-Harry élargissement de la voie carrossable dans le marais adjacent et présence d'eau

L'aménagement proposé pour corriger la situation était l'installation d'un ponceau de 8 pouces de diamètre afin de permettre la libre circulation de l'eau de part et d'autre du sentier (figure 7). Aucune excavation n'était nécessaire puisqu'en période d'étiage le sentier et le milieu adjacent étaient à sec, et aucun échange d'eau n'était possible de part et d'autre du sentier. Ce ponceau agira seulement lorsque le niveau d'eau sera plus élevé, permettra au système hydrique de reconnecter et contribuera à la préservation de la qualité de l'environnement et permettra la

reprise naturelle de la végétation dans la zone affectée par la circulation de véhicules motorisés. Les travaux planifiés au site de l'entrée d'Old-Harry étaient essentiels pour permettre une utilisation adéquate du RMS.

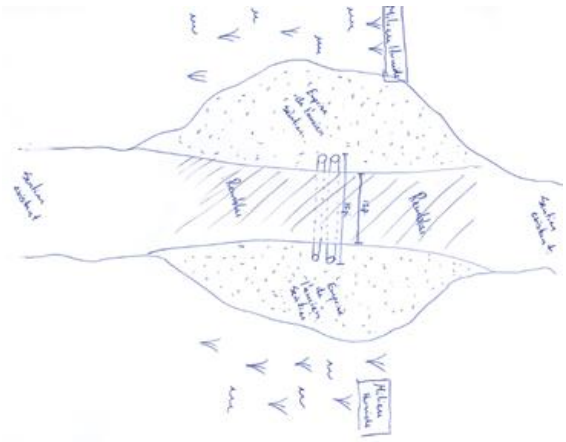


Figure 7. Croquis des travaux au site #1 Accès Old-Harry (un ponceau seulement)

L'installation du ponceau permet d'éviter les débordements d'eau dans le sentier. À l'endroit où est réalisé l'aménagement, le sentier de VTT à une largeur maximale de 14 m (56 pieds). Le but était de rétrécir considérablement la surface de roulement à environ une largeur maximale de 3,6 m (12 pieds). Comme le sentier actuel est au même niveau que le milieu humide qu'il traverse, l'installation ne n'a nécessité aucune excavation. Une fois le chemin nivelé, le ponceau a été déposé et orienté de manière perpendiculaire à l'axe du sentier directement sur la surface du sentier déjà existant. Un remblai de pierre concassée granulaire (0-4 po) a ensuite été créé au-dessus, nivelé jusqu'à la hauteur de la voix carrossable aux deux extrémités et compacté afin de permettre aux véhicules de passer par-dessus le ponceau (figure 8). La pierre concassée a été acheminée par un camion-benne (10 roues) et le matériel a été réparti à l'aide d'une petite pelle mécanique. En aucun cas cette dernière n'a été autorisée à se déplacer dans le milieu naturel et devait demeurer dans le sentier déjà existant.



Figure 8. Photo de l'aménagement du ponceau à Old-Harry

L'état du site avant les travaux perturbait l'écosystème du marais par l'élargissement de la voie carrossable. La libre circulation désormais facilitée par l'aménagement d'un ponceau entre les deux portions du marais devrait pouvoir permettre au marais de se restaurer. De plus, la définition plus claire sur le terrain de la voie carrossable par une signalisation adéquate bonifiée va permettre au marais de se restaurer également où celui-ci avait été endommagé par la circulation au-delà de la zone des travaux en direction de la plage. Tout le secteur va donc pouvoir profiter de la mise en place et l'aménagement du RMS dont les travaux à l'entrée du RMS au site #1. Ainsi, grâce aux travaux visés et la signalisation mise en place, c'est environ 2 594 m^2 du marais qui a un potentiel de restauration pour une surface réelle impactée par les travaux de remblai d'environ 95 m^2 (figure 9).

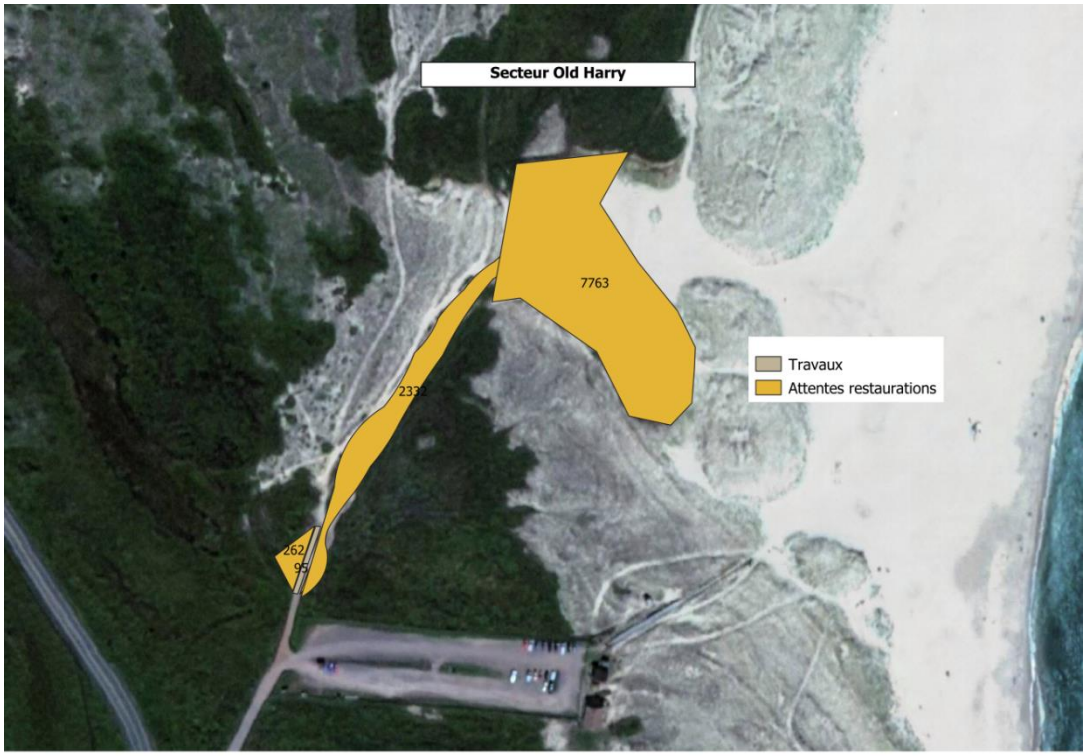


Figure 9. Surface potentiellement impactée par les travaux et attentes au niveau restauration naturelle du milieu au site #1 Accès Old-Harry (échelle 1/4000, 2.5 cm = 50 m)

Bien que le sentier et la zone de travaux étaient localisés dans l'habitat du poisson, les travaux n'ont pas été assujettis à la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ni en vertu de l'article 22 de la LQE en raison de l'historique du site, ancien remblai, et de la nature des travaux, un ponceau.

Traverse du marais de l'Échouerie

Le site #2 Traverse du marais de l'Échouerie présentait une problématique qui nécessitait une intervention cohérente avec le projet du RMS. Le manque d'infrastructure et d'entretien est la cause directe de la dégradation du milieu naturel. Plus le temps passait, plus le marais présentait des traces de roulement qui se multipliaient, créaient des ornières permanentes qui finissaient inévitablement par se remplir d'eau. Les utilisateurs évitaient constamment l'eau accumulée, débordaient de la voie carrossable ce qui entraînait un déplacement de la voie carrossable dans une autre zone du marais et ainsi de suite... Il en résultait un réseau de traces de plus en plus large qui perturbait la qualité du milieu naturel et mettait en jeu la sécurité des usagers. Les photos ici-bas (figure 10) présentent l'évolution du site de 2017 à 2019. Ces images témoignent de la vitesse de dégradation du site. Cette traverse était périodiquement à sec, particulièrement pour la portion centrale qui est peu inondée, mais les extrémités sont souvent plus boueuses (figure 11).



Figure 10. Sentier au niveau de la traverse du marais de l'Échouerie en 2017 (gauche) et 2019 (droite)

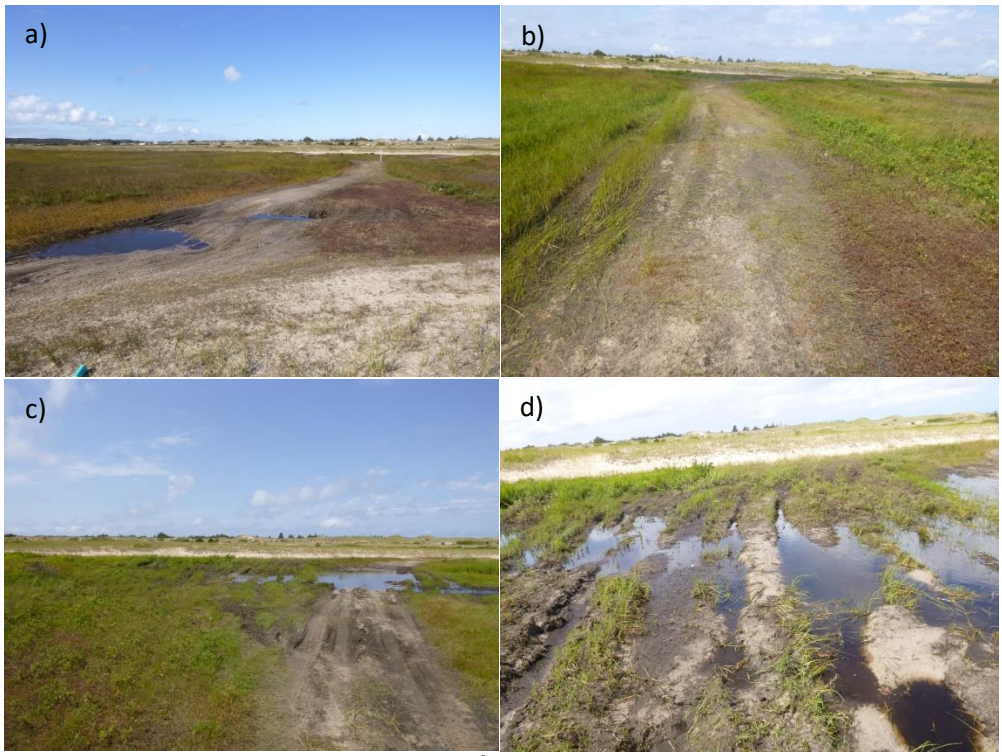


Figure 11. Site #2 Traverse du marais de l'Échouerie a) extrémité est b) partie centrale c) - d) extrémité ouest

Les travaux concernant la traverse du marais de l'Échouerie ont consisté à installer deux sections de passerelles aux extrémités de la traverse pour faciliter le passage des véhicules motorisés en présence d'eau ou lorsque le substrat est gorgé d'eau. L'ajout de ces panneaux permet d'augmenter la surface portante de la voie carrossable et faciliter la circulation des véhicules en terrain plus boueux ou humides sans impacter le milieu au passage. En encadrant la circulation et en aménageant la voie carrossable pour la rendre praticable, le marais adjacent pourra se régénérer à moyen-long terme. La passerelle proposée est composée d'un agencement de panneaux de PVC AccesDeck© interconnectés et déposés directement sur le sol. Ce type d'aménagement n'entrave pas l'hydrologie du marais, puisque l'eau pourra circuler librement au-dessus et au-dessous des panneaux. En ce qui concerne la végétation, elle pourra

être affectée directement sous les panneaux, mais de manière superficielle seulement. L'installation de ce type de structure permet aux racines de demeurer intactes.

Ainsi, les travaux consistaient à déposer une série de panneaux AccesDeck© attachés solidement les uns aux autres, déposés directement à la surface du sol (figures 12). Chacun de ces panneaux a une dimension de 4x6 pieds (1,2 x 1,8 m). Ils ont été déposés deux par deux de manière à créer un sentier de 3,6 m (12 pieds) de largeur pour permettre à deux VTT de se rencontrer ou d'un camion de pouvoir y circuler. L'installation n'a requiert aucune machinerie et fut relativement rapide. Les panneaux ont été transportés sur le site à l'aide d'une camionnette 4x4 qui circulait dans le sentier existant et puis ont été manipulés manuellement à proximité du marais. La camionnette n'a pas circulé en aucun cas dans le milieu humide. Des balises ont par la suite été installées de chaque côté du sentier en AccessDeck©. Ces balises ont deux fonctions : diriger les véhicules sur la plateforme et le chemin à utiliser pour s'y rendre et fixer les panneaux AccesDeck© afin d'éviter leur déplacement qui pourrait être créé par le passage des véhicules ou par les forts vents en période d'inondation. La structure se définit en deux sections distinctes d'environ 30 mètres de longueur de passerelle déposée uniquement dans les portions du sentier qui sont problématiques, soit aux extrémités est et ouest du marais puisque la surface du sentier au centre du marais est stable, compacte et demeure à sec la majorité du temps, sauf en période de dégel et de grandes crues. Le passage des véhicules à cet endroit ne crée pas d'ornières et ne démontre pas de problématique particulière. La longueur du segment central demeurant sans panneaux est d'environ 20 mètres. La superficie combinée des deux structures est d'environ 216 mètres carrés (2 325 pieds carrés). Pour assurer la stabilité de l'aménagement de la surface de roulement, un remblai minimal a été nécessaire pour nivellement la surface du marais. En effet, les passages répétés des véhicules ont provoqué la création d'ornières. Puisque le sol du marais est constitué de sable (quelques centimètres seulement de matière organique en surface du marais), du sable a été utilisé afin de combler les dépressions. Le sable sera manipulé par des ouvriers à l'aide de ''pelles rondes''.



Figure 12. Installation de panneaux AccesDeck©

Les panneaux AccesDeck© sont composés de matériel en PVC résistant aux rayons ultra-violet et non dégradable, spécialement conçus pour supporter de très lourdes charges sur des sols instables (utilisés par la défense américaine). Les attaches utilisées pour les relier ensemble sont faites en acier inoxydable évitant ainsi leur dégradation par l'oxydation souvent prématurée dans la région en raison de l'exposition à l'air salin. Les balises/ancrage sont des poteaux en acier galvanisé de 8 pieds de longueur. Ils sont du même type que les poteaux utilisés pour la signalisation routière. Le sable utilisé pour le nivellement du sol sous la structure sera obtenu à proximité du site dans des secteurs où le prélèvement ne crée pas de perturbation (hors de la rive) et à même le sentier dans des zones où il s'est accumulé.

Pour la traverse du marais, il a finalement été préconisé d'aménager seulement les deux segments où l'eau s'accumule le plus, soient les deux extrémités, plutôt que la traverse en entier afin de minimiser l'impact dans le milieu. La portion centrale du segment demeure à sec. Les portions adjacentes à l'aménagement vont également pouvoir se restaurer naturellement.

Les aménagements visent à restreindre et circonscrire la circulation seulement dans le RMS permettant aux milieux adjacents d'être moins perturbés et éventuellement de se restaurer naturellement. Ainsi, grâce aux travaux visés et la signalisation mise en place, c'est environ 2 259 m² du marais qui a un potentiel de restauration, pour une surface potentiellement impactée par les travaux de 216 m^2 (figure 13).



Figure 13. Surface impactée par les travaux et attentes au niveau restauration naturelle du milieu au site #2 Traverse de l'Échouerie (échelle 1/4000, 2.5 cm = 50 m)

En respectant la méthode « éviter-minimiser-compenser », nos équipes ont mis en place un aménagement pour le sentier du marais de l'Échouerie. Une série de panneaux AccesDeck© reliés entre eux par 1 connecteur simple par côtés et par 1 connecteur double au milieu, soit un total de trois connecteurs par panneaux. Préalablement à l'installation, les techniciens ont nivelé le sentier en déposant du sable récupéré à proximité du sentier par camion, cette étape était obligatoire pour faire une bonne assise pour les panneaux (figure 14).



Figure 14. Nivelage du sol par dépôt de sable

Par ailleurs, il a été aussi indispensable de faire une découpe d'un panneau AccesDeck© en deux pour une partie du chantier. En effet, une courbe dans le sentier empêchait une installation rectiligne des panneaux (figure 15).



Figure 15. Découpe panneau pour installation des panneaux AccesDeck©

Comme prévu aucune machinerie n'a été requise pour l'installation, pour autant le poids des panneaux requiert une main d'œuvre sur place. Une équipe composée de 5 personnes a été déployée (4 techniciens et 1 chargé de projet) pour la conduite des travaux sur deux jours (figure 16). Nous avons pu aussi compter sur l'aide de bénévoles de l'EPCM et un transfert de connaissance a pu se faire.



Figure 16. Installation des panneaux AccesDeck©

Le résultat de l'installation a été des plus convaincants (figure 17), cependant à titre de « banc d'essai », un suivi devra être fait sur le terrain au printemps 2021, pour vérifier si les installations tiennent toujours. Un suivi auprès des populations vivant à proximité sera aussi de rigueur notamment au niveau de la surveillance des sentiers. Dès son installation, cet aménagement a déjà suscité des réactions positives de la part des utilisateurs autant VTT que piétonniers comme en témoigne cette publication sur les réseaux sociaux (figure 18) et des appels reçus dans la semaine qui a suivi de la part du Club VTT de Grande-Entrée.

Cet aménagement a nécessité un certificat d'autorisation du MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE.



Figure 17. Aménagement final du sentier

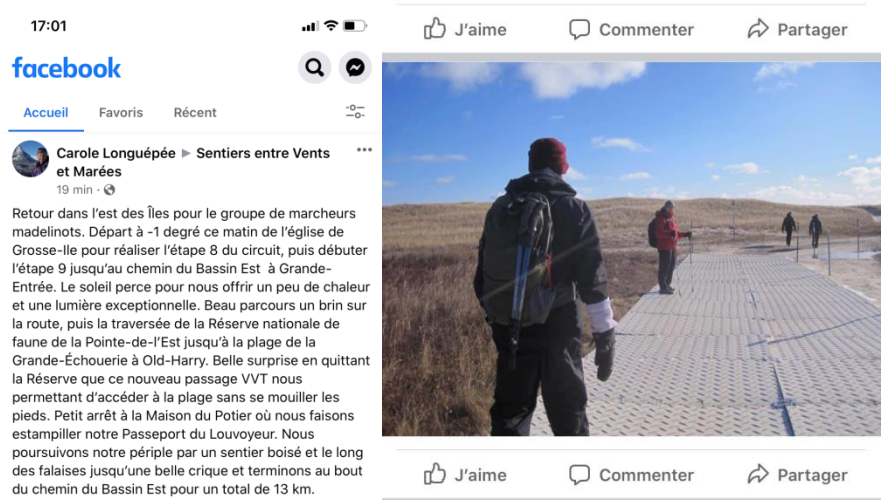


Figure 18. Appréciation de l'aménagement par d'autres utilisateurs (Sentier Vents et Marées)

Plage de Old-Harry

Dans ce secteur, site #3 Plage de Old-Harry, une série de panneaux de signalisation (15 panneaux) (figure 19-20) a été installée pour limiter l'accès vers la zone de baignade ainsi que le long du RMS pour fermer une zone où les véhicules circulent dans un ancien marais ensablé par le passage répété de véhicules et où la revégétation est limitée pour l'instant.



Figure 19. Localisation des panneaux d'interdiction de circulation, site #3 Plage de Old-Harry



Figure 20. Panneaux de signalisation adjacents au RMS dans le secteur de Old-Harry

Toutefois, d'autres travaux seront nécessaires dans ce secteur avec les utilisateurs en raison du succès mitigé des panneaux d'interdiction de circuler afin que le marais puisse se régénérer.

Old Dump

Le chemin qui menait anciennement à l'ancien dépotoir de la municipalité de Grosse-Île a été identifié comme second accès principal au RMS avec celui de Old-Harry. En haut du monticule, un espace dégagé en terre était présent permettant à un ou deux véhicules d'y stationner tant bien que mal entre les dénivelés avec son véhicule et sa remorque avant de se diriger avec un VTT sur le RMS. Toutefois, ce chemin et ce stationnement n'étaient pas très invitants par le manque d'identification et d'aménagement. En effet, le chemin comportait de nombreux trous où l'eau s'accumulait de manière importante et tellement profonds que parfois le véhicule ou la remorque pouvaient cogner contre le substrat de la voie carrossable. De plus, sur le monticule, il était possible de voir des bouts de métal dépassant du sol témoin de l'ancien dépotoir.



Figure 21. Site #4 Old Dump : site des travaux (en blanc) et RMS (en bleu)

Les travaux visaient donc à niveler la voie carrossable constituant le chemin d'accès au RMS, combler les dépressions et aménagement d'un stationnement convenable adjacent plus grand en haut du monticule pour être plus attrayant comme site de départ, permettre à plus de véhicules et remorques de s'y stationner et rendre le tout plus sécuritaire par l'ajout de gravier (figure 22). Comme le chemin et la zone de stationnement n'étaient pas localisés dans l'habitat du poisson, les travaux n'étaient pas assujettis à la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ni en vertu de l'article 22 de la LQE.



Figure 22. Travaux de réfection de la voie carrossable et du stationnement, site #4 Old Dump

L'avantage faunique d'aménager ce site réside dans le fait que lorsque les utilisateurs se stationnent à cet accès pour ensuite circuler dans le RMS cela, diminue la pression exercée par la circulation motorisée sur la plage du quai de Grosse-Ile jusqu'à cette limite, qui constitue d'ailleurs un habitat essentiel du pluvier siffleur.

5.2 IDENTIFICATION DES TRAVAUX

Un panneau a été élaboré pour fin d'identification des travaux (trois sites) et comme reconnaissance du financement. Ils seront installés à l'automne ou au plus tard au printemps 2021 sur le site des travaux de Old-Dump, de Old-Harry (ponceau) et à la traverse du marais de l'Échouerie (visuel en annexe 1).

5.3 RESTAURER DES MILIEUX NATURELS DÉGRADÉS

Le deuxième volet des travaux visés par le projet en 2018-2019 correspondait à des travaux de fermeture de sentiers secondaires exclus du réseau minimal de sentiers VTT ainsi qu'à la restauration de milieux naturels dégradés dans ces secteurs. Les milieux naturels de la Pointe de l'Est représentent pour plusieurs des habitats fauniques d'importance pour plusieurs espèces d'oiseaux et de mammifères, ainsi que pour deux espèces en péril, soit le Pluvier siffleur et le Grèbe esclavon. La dégradation de ces habitats par la circulation VHR hors sentiers est susceptible d'entraîner des impacts négatifs pour ces espèces et est identifiée dans comme menace dans les plans de rétablissement de ces deux espèces.

La restauration des milieux naturels dégradés dans le refuge faunique de la Pointe de l'Est, suite à la fermeture de certains secteurs à la circulation VHR, est susceptible d'avoir un effet positif sur l'amélioration des habitats fauniques de ce secteur, notamment ceux des espèces en péril que sont le Pluvier siffleur et le Grèbe esclavon, ainsi que pour de nombreuses autres espèces fréquentant les milieux naturels de la Pointe de l'Est. De plus, des habitats d'importance comme des marais pourront peu à peu reprendre leur fonction avec l'abandon de la circulation.

Plage à Old-Harry

Suite à une demande de la Municipalité de Grosse-Île, une restauration (figure 23) a été réalisée pour diminuer la taille de la brèche adjacente à la plage où se concentrent les baigneurs. Plusieurs plaintes

avaient été formulées à la municipalité de la part des baigneurs contre des véhicules motorisés qui se dirigeaient à travers les gens ou d'utilisateurs qui s'y stationnaient simplement pour accéder à la plage. En diminuant la taille de la brèche et son orientation, cela pourrait favoriser l'abandon d'une telle pratique. De plus, en diminuant l'espace où les véhicules peuvent circuler dans le secteur, cela aura un effet sur la restauration du marais puisque plusieurs utilisateurs dévient du sentier pour se diriger directement dans la brèche.



Figure 23. Restauration dunaire avec des cages à homard, grande brèche plage de Old-Harry

Autres secteurs

Les travaux précédemment mentionnés soient le ponceau à Old-Harry, la signalisation avec des panneaux d'interdiction de circuler et l'aménagement de la traverse du marais de l'Échouerie devraient permettre une restauration naturelle des milieux humides adjacents pour autant que la signalisation soit respectée et les aménagements utilisés.

5.4 ASSURER LA PÉRENNITÉ DES TRAVAUX ET DES ACTIONS VISÉS PAR LE PROJET

5.4.1 Cellules de concertation

Le troisième et dernier volet de cette phase de projet visait à ce que les actions d'aménagement de sentier et de restaurations de milieux naturels dégradés soient durables et d'en assurer la pérennité. Pour ce faire, les partenaires du Comité de travail de la Pointe de l'Est, en collaboration avec les différents intervenants gouvernementaux (municipalités, provincial, fédéral), les propriétaires privés et les utilisateurs du secteur devaient se doter de certains outils. Un de ces outils est la mise en place d'une structure de gouvernance permettant à la population locale d'être partie prenante de la gestion du réseau minimal de sentiers avec le soutien des différents paliers gouvernementaux et gestionnaires de terrain (refuge faunique et réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est). Une fois complète et mise en place, cette structure de gestion devrait permettre une meilleure gestion intégrée du secteur, la prise en compte des utilisations essentielles de la population ainsi qu'une amélioration de la protection des habitats fauniques et des milieux naturels de la Pointe de l'Est. Cette structure, son mode de fonctionnement ainsi que les responsabilités sont progressivement mis en place et prises en charge par les différents intervenants en concertation avec les partenaires du

Comité de travail de la Pointe-de-l'Est (Annexe 2), en particulier avec le East Point Management Committee et la Municipalité de Grosse-Ile, représentants les utilisateurs locaux.

Ainsi, au cours du projet, le Comité de travail de la Pointe-de-l'Est a atteint le but visé dès 2015 de :

> *« Définir, d'ici 2018, un réseau minimal de sentiers (RMS) officiel pour la circulation en véhicule tout-terrain (VTT) dans le secteur de la Pointe de l'Est (incluant la Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est (ECCC), le Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est (MFFP) ainsi que les terres publiques et privées), en intégrant des préoccupations pour la protection des milieux sensibles et des habitats fauniques dans l'aménagement des sentiers. Cette approche, faite en concertation avec les intervenants locaux, provinciaux et fédéraux, sera axée sur la protection de l'environnement et des habitats fauniques, la consultation des résidents et des utilisateurs du secteur, la sensibilisation de la population, l'intégration harmonieuse du réseau minimal de sentiers de VTT sur le territoire et le respect de la réglementation actuelle et à venir. »*

Suite à une rencontre houleuse du 20 février 2018, où il a alors été convenu de travailler le dossier en sous-groupe, le Comité de travail de la Pointe-de-l'Est ne s'est réuni qu'à une reprise soit le 29 août 2019 constituant officiellement la dernière du Comité de travail de la Pointe de l'Est. Tous les membres présents étaient en accord que le comité pouvait être dissous après quatre années de travail collectif et l'atteinte du but qu'il s'était fixé. Chaque membre a joué un rôle d'une grande importance dans le dossier et au sein du Comité de travail de la PDE. Un accomplissement au cours duquel tous avons évolués, y avons cru et sommes arrivés à un résultat digne de mention. En 2019, collectivement les partenaires et utilisateurs à inverser une tendance : après 30 ans de dégradation, il était désormais possible d'observer un début de régénération dans certains secteurs exclu du RMS!

Néanmoins, l'année 2018 a été chargée en rencontre, car l'organisme a aussi tenu différentes rencontres avec les partenaires du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est afin de faire cheminer le dossier suite à la rencontre du 20 février 2018 :

- **21 février 2018** : rencontre à Cap-aux-Meules avec Chad Clark du East Point management Committee suite à la rencontre du 20 février 2018.
- **13 avril 2018 :** Rencontre de travail (téléphonique) Marie-Ève Giroux Attention Fragîles et MFFP Élizabeth Tremblay concernant le RNF et la réglementation
- **26 avril 2018 :** Marie-Ève Giroux Attention Fragîles et Benoît Roberge ECCC-SCF concernant le RMS et le plan de gestion RNF
- **1er mai 2018 :** Rencontre de travail (téléphonique) et discussions autour du RMS avec Marie-Ève Giroux Attention Fragîles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants concernant l'approche de concertation pour finaliser le RMS et préparer les rencontres téléphoniques subséquentes avec les partenaires gouvernementaux et la population/Municipalité de Grosse-Ile et le East Point management Committee

- **3 mai 2018 :** Rencontre de travail (téléphonique) Marie-Ève Giroux Attention FragÎles, Benoît Roberge ECCC-SCF et Élizabeth Tremblay MFFP
- **8 mai 2018 :** Rencontre de travail (téléphonique) Marie-Ève Giroux Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants, Benoît Roberge ECCC-SCF et Yan Bolduc DALF.
- **10 mai 2018 :** Rencontre de travail (téléphonique) Rencontre de travail (téléphonique) Janice Turnbull Municipalité de Grosse-Ile, Nancy Clark EPMC, Marie-Ève Giroux Attention FragÎles, Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants, Benoît Roberge ECCC-SCF concernant le plan de gestion de la RNF avec tableau simplifié des mesures et carte intégrant les différents éléments, tel que demandé lors de la rencontre du comité de travail du 20 février. Validation des différentes mesures et demandes des gens de GI pour certains ajustements.
- **2 juillet 2018 :** Rencontre de travail à Cap-aux-Meules Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois Attention FragÎles Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants (téléphone)
- **10 juillet 2018 :** Rencontre de travail à Cap-aux-Meules Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton, Benoît Roberge ECCC-SCF, Josh Ladouceur et Yan Bolduc de la DALF. Discussion générale sur l'approche de la DALF dans la RNF PDE et leur besoin que tout soit clarifié pour être applicable au sens de la loi.
- **20 juillet 2018 :** Sortie terrain au sentier de la Camarine PDE pour discuter des travaux à venir et des restaurations Refuges et RNF, de l'approche Marie-Ève Giroux, Mélanie Bourgeois, Catherine Leblanc-Jomphe, Bruno Savary et Andres Larrea Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants
- **23 juillet 2018 am:** Rencontre de travail (téléphonique) et discussions autour du RMS avec Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants en préparation de la rencontre du 24 juillet et pour planifier le travail dans le cadre du projet Phase IV avec eux
- **23 juillet 2018 pm :** Rencontre de travail à Grosse-Ile entre Attention FragÎles Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants, Janice Turnbull Municipalité de Grosse-Ile et Nancy Clarke East Point management Committee concernant la suite des choses, le RMS, le plan de gestion RNF
- **24 juillet 2018 :** Rencontre de travail à Cap-aux-Meules et discussions autour du RMS avec Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants
- **5 septembre 2018 :** Rencontre de planification de la signalisation
- **10 septembre 2018 :** Rencontre par rapport au plan de communication et de sensibilisation
- **24 septembre 2018 :** Rencontre à la Salicorne de planification de la signalisation EPMC
- **25 septembre 2018 :** Début des travaux de signalisation EPMC, Attention FragÎles et ECCC

Sans contredit, l'année 2018 fut une année charnière dans le projet global couronné en 2019 par l'inauguration du sentier (figure 24)!



Figure 24. Succès du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est

La suite logique du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est et l'atteinte du but visé par celui-ci consistait à assurer la pérennité de ce RMS maintenant une structure de concertation qui pouvait structurer sa prise en charge et s'assurer de son entretien et sa surveillance en alignant les meilleures conditions possibles. Ainsi, en 2019, un modèle de gouvernance a été élaboré par Attention FragÎles grâce au financement combiné de l'actuel projet et d'une partie de contribution financière octroyée par ECCC. Ce modèle de gouvernance a été proposé aux différents partenaires membres du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est et le premier bloc de ce modèle a été officialisé en 2020 par la création du Comité de suivi du RMS (compte-rendu annexe 3).

Bien que ralentis par la situation pandémique liée à la COVID-19 en mars 2020 et les restrictions sanitaires associées, plusieurs échanges avec les partenaires de manière individuelle ont tout de même eu lieu concernant la mise en place d'un Comité de suivi du RMS tel que proposé dans le modèle de gestion du réseau minimal de sentiers de VTT (RMS) de la Pointe de l'Est (figure 25).

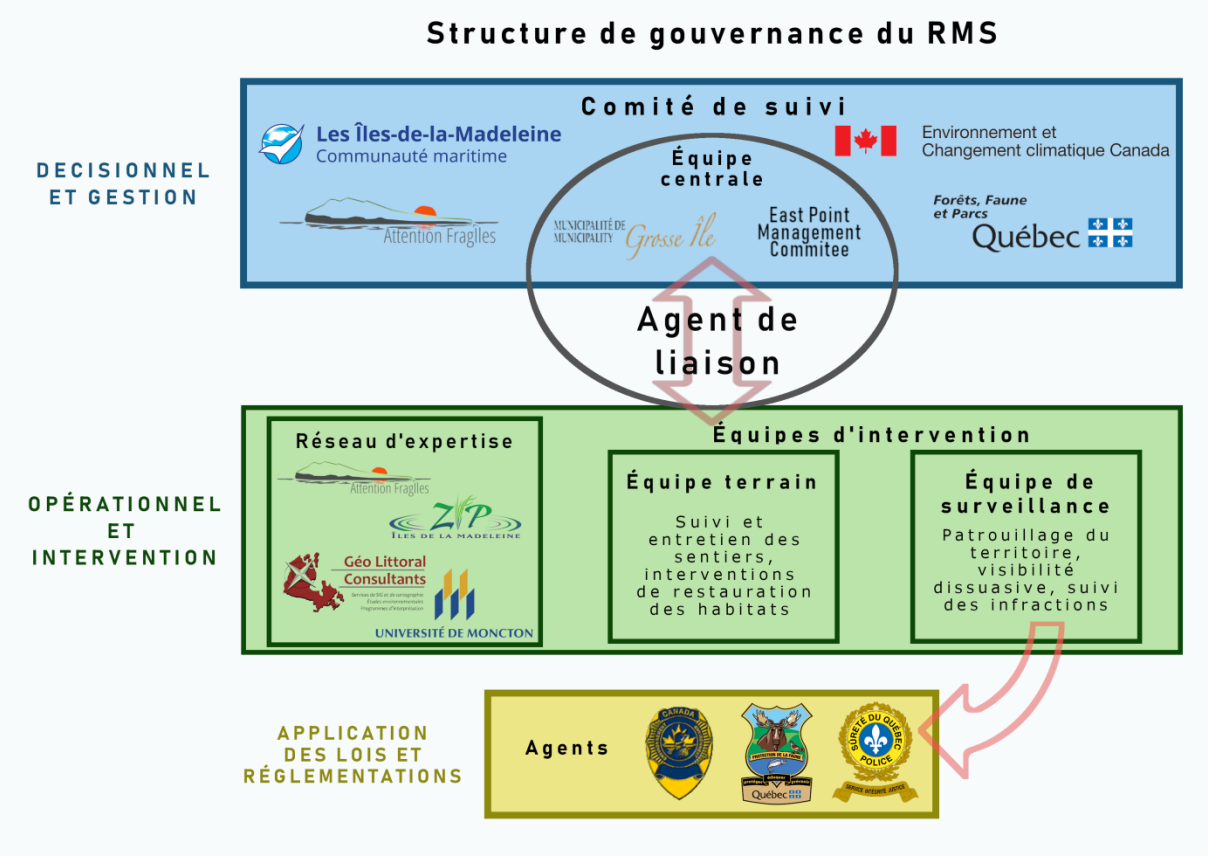


Figure 25. Structure de gouvernance du RMS de la Pointe-de-l'Est

Ainsi, la première rencontre du Comité de suivi n'a finalement pu se dérouler que le 5 mai 2020 compte tenu des circonstances entourant la pandémie qui sévit actuellement.

Les membres présents à cette rencontre étaient :

- *Benoît Boudreau*, coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique, Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- *Benoît Roberge*, spécialiste principal aires protégées, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- *Jean-Philippe Marcoux*, biologiste, direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- *Marie-Ève Giroux*, directrice générale, Attention FragÎles
- *Mélanie Bourgeois*, chargée de projet biodiversité et milieux naturels, Attention FragÎles
- *Nancy Clark*, agente de développement communautaire et trésorière du *East Point Management Committee* (EPMC)

Mme Janice Turnbull, directrice générale de la municipalité de Grosse-Île était absente en raison d'un arrêt de travail, mais elle s'est jointe au comité à son retour. Mme Nancy Clarke a suppléé celle-ci en tant que conseillère de la municipalité de Grosse-Île tout en représentant à la fois les utilisateurs de

l'EPMC. Robert Saint-Onge directeur de la Salicorne s'est aussi ajouté. Six organisations partenaires et dix citoyens sont donc impliqués activement depuis l'été dans le Comité de suivi du RMS.

- **20 mai 2020 :** 1ere rencontre du Comité de suivi du RMS concernant le modèle de gestion.
- **15 juin 2020 :** rencontre du Comité de suivi du RMS, consolidation de l'équipe, suivi du dossier, des travaux en cours et prévisions des activités et rencontres pour l'été 2020.
- **11 novembre 2020 :** rencontre du Comité de suivi du RMS, planification de l'embauche d'un agent de liaison, suivi, suite des travaux et mise en place éventuelle de l'équipe d'entretien.
- Prochaine prévue le 14 janvier 2021.

5.4.2 Sensibilisation des communautés et utilisateurs

Plusieurs activités de sensibilisation ont été réalisées au cours de l'année 2019-2020 dans le cadre de cette contribution, soit la finalisation de deux vidéos de présentation du RMS (version française et anglaise), un panneau présentant le RMS de VTT de la Pointe de l'Est, un rallye découverte, une sortie terrain avec les étudiants du Campus des Îles du Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une activité de sensibilisation et restauration avec des étudiants de l'école de Grosse-Île, une présentation aux étudiants du DEP en pêche ainsi qu'un souper organisé par le EPMC avec des utilisateurs locaux.

Tout d'abord, deux vidéos, un en français et l'autre en anglais, ont été réalisés et seront soumis sous peu aux partenaires dont ECCC pour approbation finale avant leur diffusion (figure 26). Ces vidéos présentent le tracé du RMS, les accès, les types de sentiers (annuels, saisonniers et piétonniers) et leurs particularités, le but du RMS (besoins essentiels des utilisateurs en priorisant la protection des écosystèmes), le rôle du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est et des utilisateurs dans le dossier du RMS ainsi que l'identification des aires protégées en spécifiant l'application en vigueur de leur réglementation (RNF et refuge faunique de la Pointe-de-l'Est). De plus, ces vidéos mettent l'accent sur l'impact de la circulation motorisée sur les écosystèmes et incitent les utilisateurs à respecter la signalisation du RMS, les aires protégées et les fermetures de sentiers pour permettre la restauration des milieux.



Figure 26. Images tirées de vidéos explicatives portant sur le RMS (français et anglais)

Un panneau indiquant le tracé du RMS de VTT de la Pointe de l'Est (figure 27) ainsi que les règles de bonne utilisation de celui-ci a été préparé et sera imprimé et installé au cours de l'automne. Il sera installé aux entrées du RMS et à quelques endroits dans la Pointe de l'Est afin de permettre aux utilisateurs de circuler aux endroits appropriés en respectant les consignes en place et la signalisation.

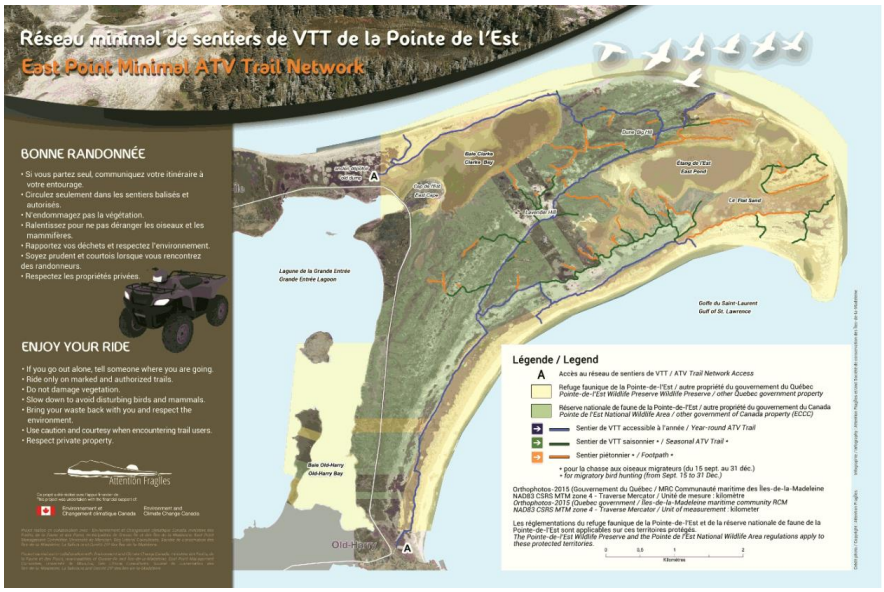


Figure 27. Panneau présentant le réseau minimal de sentier de VTT de la Pointe de l'Est

Quelques activités de sensibilisation ont été réalisées en 2019-2020 dont un rallye organisé à l'occasion de la fête du Canada en collaboration avec la municipalité de Grosse-Île et ECCC (figure 28 et 29). Cette activité s'est toutefois tenue le 7 septembre 2019 en raison des mauvaises conditions météo du 1er juillet 2019. Ce rallye photo, version piéton et VTT, permettait de découvrir la Pointe de l'Est, ses richesses fauniques et floristiques, et de présenter le RMS avec ses particularités et sa signalisation. Il a également fait office d'inauguration du RMS en présence de représentants de ECCC, de la municipalité de Grosse-Île, de l'EPMC et d'Attention FragÎles avec la participation de plus de 60 personnes.

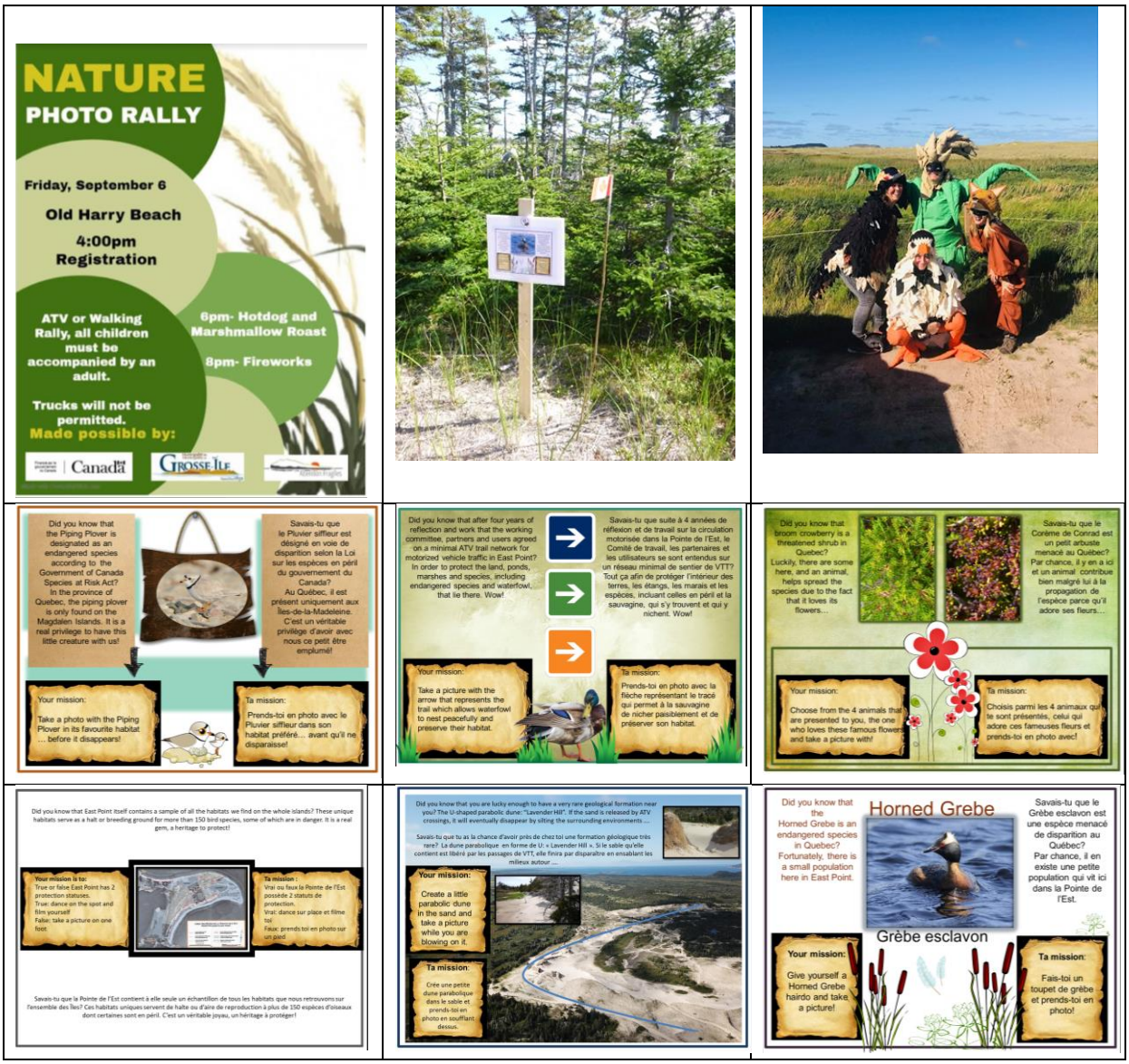


Figure 28. Quelques exemples de questions faisant partie rallye

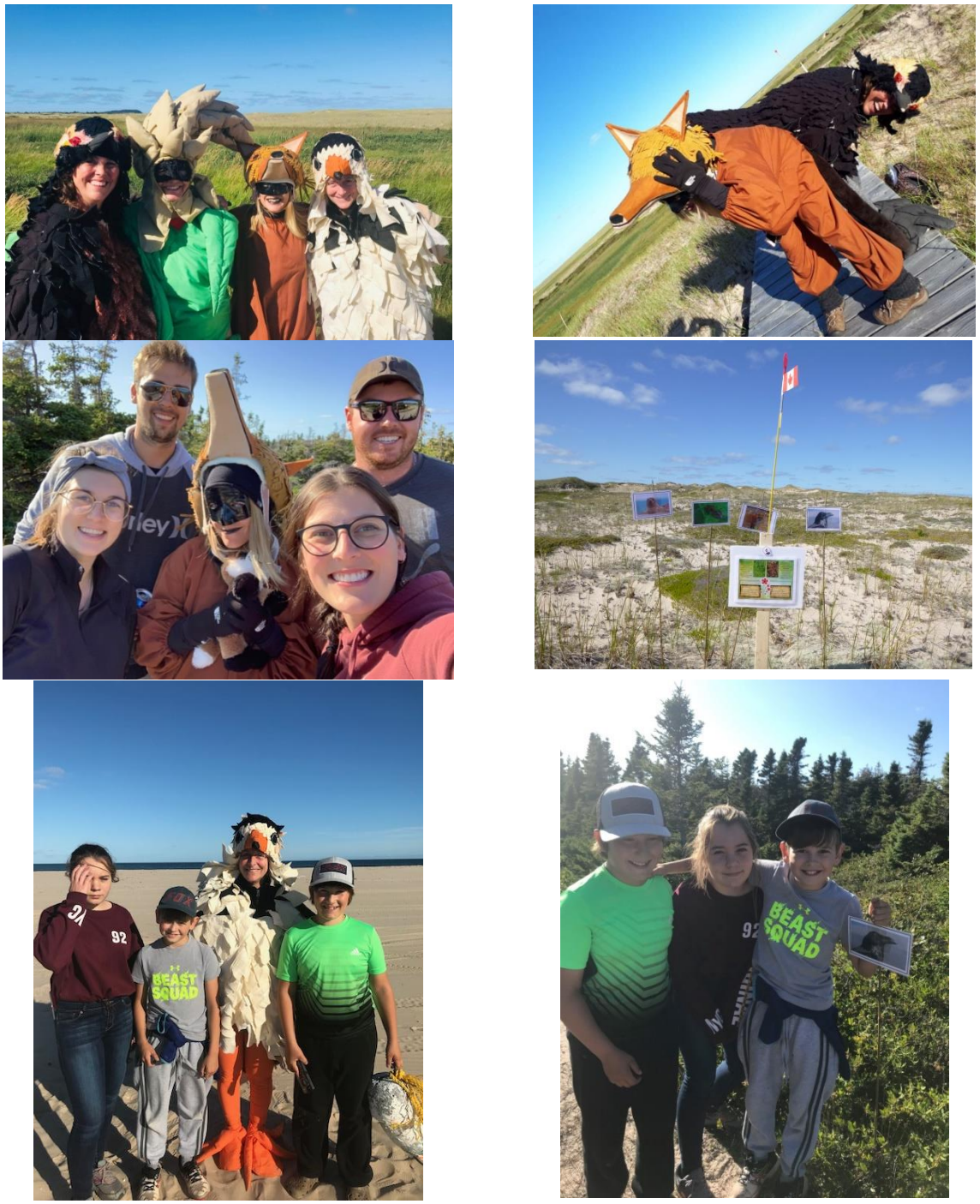


Figure 29. Quelques clichés du rallye photo

Des membres de l'équipe d'Attention FragÎles, pour une deuxième année, ont aussi eu l'occasion de participer à une sortie à la Pointe de l'Est avec des jeunes du Cégep de la Gaspésie et des îles dans le cadre d'un laboratoire sur la succession écologique. Les membres d'Attention FragÎles ont été invités à titre d'experts sur le milieu. L'occasion a été saisie pour discuter avec les participants, dont des jeunes de Grande-Entrée, du RMS et de son objectif.

De plus, une activité de sensibilisation débutée au printemps 2019 en partenariat avec le comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine s'est tenue avec des jeunes de l'école de Grosse-Île (annexe 2). Une présentation sur les milieux dunaires ainsi qu'une sortie informative et de nettoyage des milieux naturels s'était tenue avec les jeunes et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine en juin 2019. Par la suite, le 21 octobre 2019, ces activités se sont poursuivies avec des membres de l'équipe d'Attention FragÎles permettant à des élèves de 4-5-6^{e} année de réaliser des travaux de restauration dunaire (figure 30, 31 et 32), d'être sensibilisé en lien avec le RMS et d'en connaître davantage sur les dunes paraboliques et leur fragilité. Le suivi de ces restaurations avec les jeunes et d'autres travaux étaient prévus au printemps 2020. Toutefois, ces activités n'ont pas pu être réalisées en raison des contraintes liées à la pandémie. Les travaux se sont toutefois poursuivis avec l'équipe d'Attention FragÎles dans le cadre d'un autre projet de restauration.



Figure 30. Groupe scolaire ayant participé à l'activité de sensibilisation
(printemps 2019 et automne 2020)



Figure 31. Zones des travaux de restauration 2019 et 2020 (coin inférieur droit)



Figure 32. Activité de restauration avec les jeunes de l'école de Grosse-Île

En décembre 2019, dans le cadre du DEP en pêche, l'équipe d'Attention FragÎles a été invitée à présenter l'organisme et ses activités à ces jeunes (environ 10 étudiants) (figure 33). L'occasion a aussi été saisie de présenter à cette clientèle les projets menés à la Pointe de l'Est et en particulier de parler du RMS et de son objectif. Certains étudiants provenaient de Grande-Entrée. L'un deux a même souligné le fait qu'il était en règle et détenait son permis pour circuler sur le sentier avec un véhicule émis par ECCC dans le cadre du projet-pilote autorisant les camions et jeeps à circuler sur le réseau durant la période de chasse à la sauvagine.



Figure 33. Présentation d'Attention FragÎles aux étudiants du DEP en pêche

Le 28 décembre 2019, un souper s'est tenu au chalet de Chad Clarke (Pointe-de-l'Est) président du EPMC avec des utilisateurs et d'autres représentants du EPMC, dont Dale Clarke. En cette occasion, plusieurs membres du EPMC étaient présents ainsi que des utilisateurs de Grosse-Île, dont les plus jeunes difficilement joignables dans d'autres types d'activité (environ 15 personnes). Des membres influents du EPMC ont saisi l'opportunité de sensibiliser les utilisateurs à l'importance du respect du RMS, de sa signalisation et de ses règles tout en soulignant l'importance de toute cette démarche d'envergure effectuée par eux et les partenaires pour préserver le secteur et permettre de pouvoir y poursuivre certaines activités.

Au total, toutes ces activités de sensibilisation ont permis de rejoindre plus de 50 citoyens.

6. Bilan des travaux de signalisation et d'aménagement du RMS

Suite aux travaux de la Phase IV, une série de recommandations avaient été faites et se résument sur les cartes suivantes (figures 34 et 35). De ces recommandations, certaines ont pu être réalisées, d'autres modifiées ou ajoutées. Un incluant le tout, ce sont 844 interventions qui ont été réalisées dans le secteur de la Pointe-de-l'Est en lien avec le RMS (tableau 2).

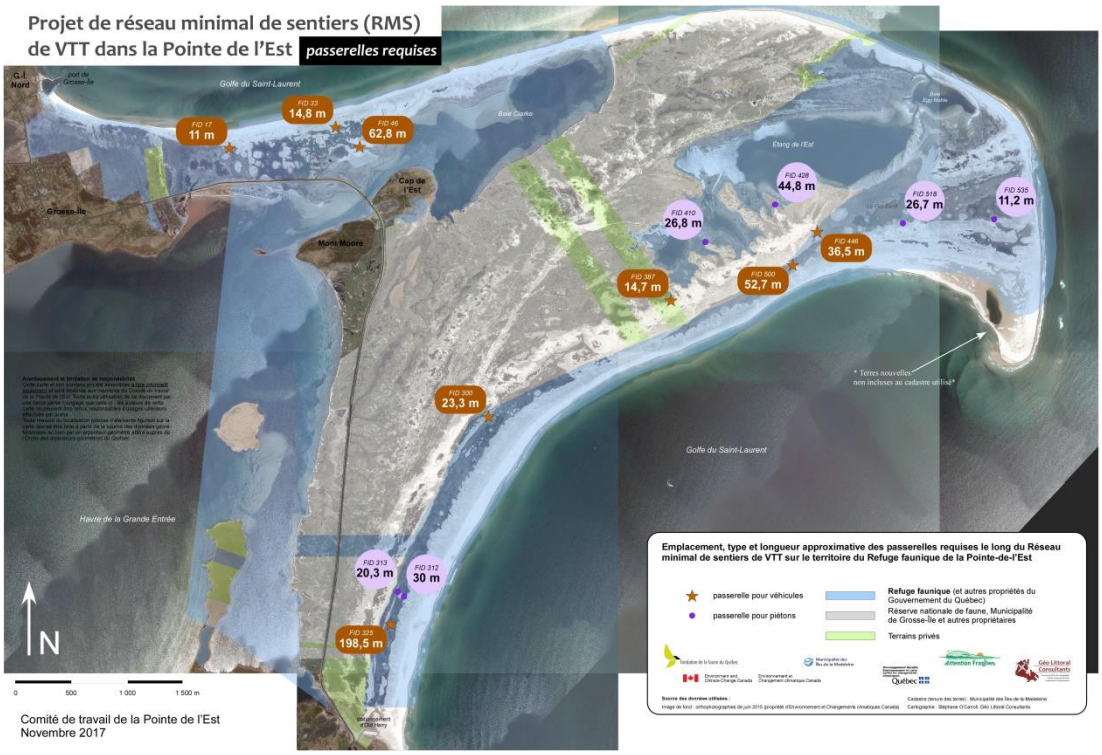


Figure 34. Emplacement, type et longueur des passerelles potentielles requises le long du réseau de sentiers minimal de VTT sur le territoire du Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est

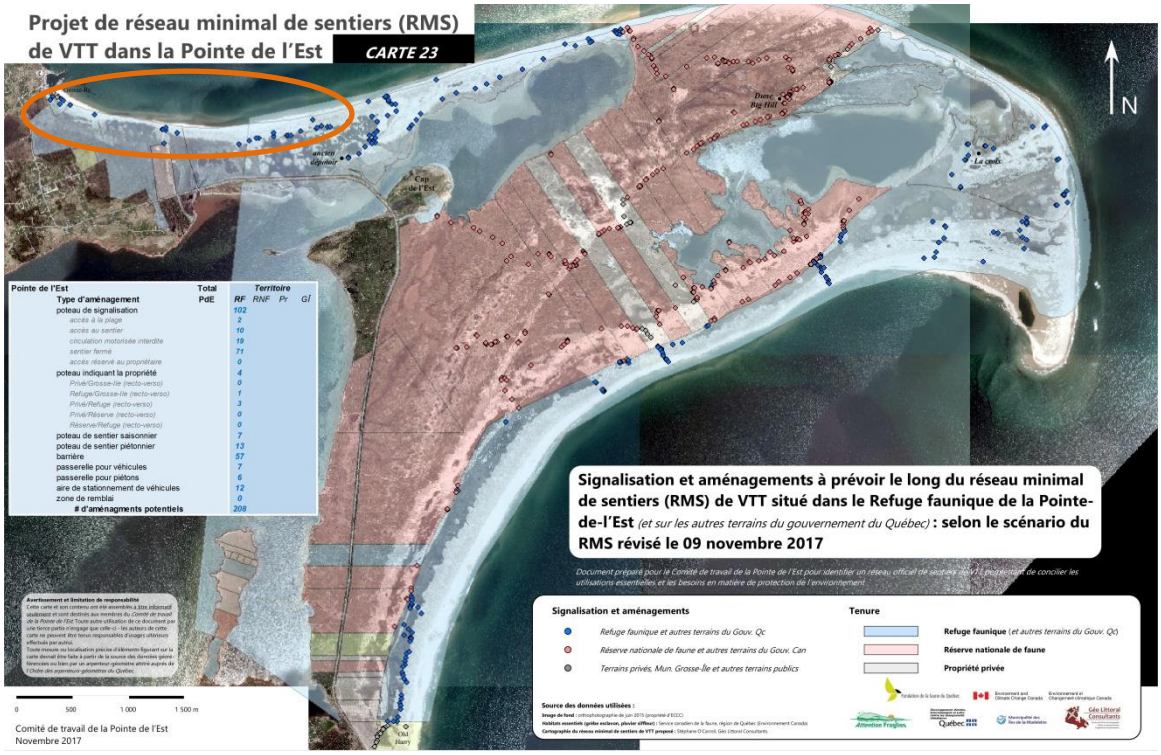


Figure 35. Localisations potentielles des interventions le long du Réseau minimal de sentiers (RMS) dans la Pointe de l'Est (en orange zone exclue du RMS à la demande des utilisateurs, zone d'interdiction de chasse à proximité)

Tableau 2. Aménagements potentiels et réalisés sur le territoire du Refuge faunique

Pointe de l'Est : Types d'aménagements refuge faunique de la Pointe-de-l'Est	Potentiels	Réalisés
poteau de signalisation	102	833 + 15
accès à la plage	*62*	
accès au sentier	*10*	
circulation motorisée interdite	*19*	
sentier fermé	*71*	
poteau de sentier saisonnier	7	
poteau de sentier piétonnier	13	
Barrière	57	0 (les poteaux sont utilisés pour fermer les sentiers
poteau indiquant la propriété	4	0
Refuge/Grosse-Ile (recto-verso)	*1*	
Privé/Refuge (recto-verso)	*3*	
passerelle pour véhicules	7	1
passerelle pour piétons	6	1

aire de stationnement de véhicules	12	12
Nombre d'aménagements :	**268**	**844**

7. Recommandations pour la Phase V du projet (2021-2023) - Aménagement durable du RMS à la Pointe de l'Est-Phase V

Le projet global réalisé depuis 2015 à la Pointe-de-l'Est vise à long terme un changement des pratiques des utilisateurs et une meilleure protection des habitats fauniques de la Pointe de l'Est. Un des objectifs de la nouvelle phase du projet prévue pour 2021-2023 déposée à la Fondation de la faune du Québec lors de l'appel de projet du 15 novembre 2020 prévoit, est l'atteinte de ce but principal du Comité de suivi du RMS, soit la mise en place de la structure de gouvernance du réseau minimal de sentiers (RMS) VTT pour le secteur de la Pointe de l'Est, intégrant des préoccupations pour la protection des milieux sensibles et des habitats fauniques dans l'aménagement des sentiers. Afin d'assurer la pérennité de ces actions et la durabilité du réseau de sentiers, la mise en place de cette structure de gestion permettra éventuellement de se doter d'un mécanisme de surveillance, de contrôle de la circulation et d'entretien de ce sentier en collaboration avec les gestionnaires de terrains et la population locale (Grosse-Ile).

Cette phase du projet comprendra principalement des actions en lien avec l'aménagement durable de ce réseau minimal de sentiers (RMS) pour la circulation VTT et la restauration de milieux naturels dégradés dans les habitats fauniques dans le refuge faunique de la Pointe-de-l'Est.

Les objectifs principaux visés par le dépôt pour financement de ce projet pour 2020-2023 sont de :

Objectif principal:
Poursuivre l'aménagement du RMS afin de réduire la pression exercée sur les milieux humides d'importance qu'il traverse et favoriser la pérennité du RMS.

Sous-objectifs:

1.1 Aménagement de trois secteurs situés dans des marais dulcicole à saumâtre du complexe du Flat Sand et faisant partie du refuge faunique de la Pointe-de-l'Est et de la ZICO de l'Île de l'Est.

1.2 Embauche et formation d'un agent de liaison local et du milieu afin de s'assurer de la pérennité des actions posées depuis 2015 dans le secteur en lien avec le RMS. Attention FragÎles assure ce rôle de liaison entre les différents intervenants et coordonnes tous les travaux dans le secteur de la Pointe-de-l'Est depuis longtemps. Grâce à ce projet, l'organisme pourra débuter la formation d'un agent de liaison qui pourra opérationnaliser les décisions du Comité de suivi du RMS ainsi qu'agir comme mentor et offrir de la formation tout comme un support logistique à cet agent.

1.3 Formation d'une équipe d'entretien du RMS: Grâce à ce projet, Attention FragÎles pourra, aidé de l'agent de liaison et soutenu par le Comité de suivi du RMS, former une équipe terrain qui pourra s'occuper notamment de l'entretien du RMS, des travaux d'aménagement et de surveillance de l'état du RMS. Attention FragÎles pourra offrir le support logistique à cette équipe en collaboration avec l'agent de liaison.

1.4 Poursuite du Comité de suivi du RMS mis sur pied en 2020 et coordonné par Attention FragÎles. Le rôle principal de ce Comité de suivi est de s'assurer de la gestion intégrée et de la pérennité

du RMS, par la concertation entre les gestionnaires de territoires et les représentants locaux. Les membres du Comité de suivi assurent le soutien organisationnel de l'équipe centrale sur les plans technique et financier. Les décisions relatives au RMS relèvent du Comité de suivi, qui au besoin, pourra faire appel au réseau d'expertise afin de résoudre les problématiques rencontrées. Le Comité de suivi du RMS collabore avec l'équipe centrale dans les diverses étapes à venir : implantation du RMS, ajustements du tracé (au besoin), planification de la mise en place d'aménagements et d'infrastructures, apport de ressources et recherche de financement pour soutenir les activités terrain, engagement à soutenir et/ou financer l'embauche d'un agent de liaison ou une organisation ayant ce rôle.

Annexes 1. Visuel du panneau d'identification des travaux



Annexes 2. Compte-rendu des rencontres du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est

Rencontres de travail - Projet Pointe de l'Est et VTT / *Working Meetings - East Point Project and ATV*

Suite à la rencontre du Comité de travail de la Pointe de l'Est tenue le 20 février 2018 à 14h00 à Grosse-Ile, il a été convenu de faire plusieurs petites rencontres pour tenter de dénouer l'impasse et faire avancer le dossier.

Le **20 février 2018**, suite à une rencontre houleuse du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est en lien avec la révision et les consultations liées au plan de gestion préliminaire de la Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est et la validation du RMS suite aux sorties du 12-13 septembre 2017. Il a été convenu avec les acteurs présents de travailler en sous-groupes pour permettre l'avancement du dossier RMS et recentrer les objectifs du comité de travail.

Ainsi, plusieurs rencontres ont permis de faire progresser le dossier :

21 février 2018 rencontre à Cap-aux-Meules avec Chad Clak du East Point management Committee suite à la rencontre du 20 février 2018. Bilan de la rencontre de la veille et validation de la volonté de vouloir travailler avec nous localement.

Extrait d'un courriel de Mélanie Bourgeois Attention FragÎles envoyé à Nancy Clarke (Janice Turbull et Chad Clak en cc.) le 21 février 2018 « Suite à la rencontre d'hier, nous voulons vous faire savoir que nous comprenons bien vos préoccupations et nous voulons continuer de travailler avec vous. Plusieurs intervenants locaux partagent également vos préoccupations et souhaitent aller dans le même sens que vous. Nous apprécions la collaboration avec vous, les liens développés, la transparence et le travail sur lequel nous avons avancé ensemble pour trouver des solutions concrètes pour la Pointe de l'Est. Tout comme vous, nous voulons que la situation se simplifie, que ce soit clair pour tout le monde et que vous puissiez faire vos activités en toute quiétude tout en prenant soin de votre magnifique territoire. Revenons à la base ensemble et aux besoins locaux et regardons l'ensemble de la Pointe de l'Est, beaucoup plus large que seulement la partie fédérale (RNF) sur laquelle nous avons beaucoup concentré les efforts du comité dernièrement. Nous avons encore l'énergie de poursuivre avec vous le travail sur ce dossier et, plus que jamais, nous aimerions qu'il reflète vos besoins. Continuez de nous transmettre vos besoins et laissez-nous savoir les problématiques comme vous le faites jusqu'à maintenant. Nous comprenons le défi de taille que vous vivez actuellement et nous voulons vous aider si vous acceptez toujours notre aide. »

13 avril 2018 Rencontre de travail (téléphonique) Marie-Ève Giroux Attention FragÎles et MFFP Élizabeth Tremblay concernant le Refuge faunique et la réglementation.

26 avril 2018 Rencontre de travail (téléphonique) Marie-Ève Giroux Attention FragÎles et Benoît Roberge ECCC-SCF concernant le RMS et le plan de gestion RNF.

1er mai 2018 Rencontre de travail (téléphonique) et discussions autour du RMS avec Marie-Ève Giroux Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants concernant l'approche de concertation pour finaliser le RMS et préparer les rencontres téléphoniques subséquentes avec les partenaires gouvernementaux et la population/Municipalité de Grosse-Ile et le East Point management Committee.

3 mai 2018 Rencontre de travail (téléphonique) Marie-Ève Giroux Attention FragÎles, Benoît Roberge ECCC-SCF et Élizabeth Tremblay MFFP pour l'arrimage entre les réglementations du Refuge faunique et de la RNF en vue de la mise en place du RMS, discussion autour de l'autorisation pour les camions durant la période de chasse.

8 mai 2018 Rencontre de travail (téléphonique) Marie-Ève Giroux Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants, Benoît Roberge ECCC-SCF et Yan Bolduc DALF concernant l'application de la loi par la DALF et les aspects à considérer pour la mise en place du RMS. Valider les mesures pour la période de transition entre l'ancien sentier VTT et le nouveau RMS qui sera autorisé ainsi que les obligations légales (avis publics, etc.) liées à la mise en place du RMS.

10 mai 2018 Rencontre de travail (téléphonique) Rencontre de travail (téléphonique) Janice Turnbull Municipalité de GI, Nancy Clark EPMC, Marie-Ève Giroux Attention FragÎles, Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants, Benoît Roberge ECCC-SCF concernant le plan de gestion de la RNF avec tableau simplifié des mesures et carte intégrant les différents éléments, tel que demandé lors de la rencontre du comité de travail du 20 février. Validation des différentes mesures et demandes des gens de Grosse-Ile pour certains ajustements.

2 juillet 2018 Rencontre de travail à Cap-aux-Meules Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants (téléphone) concernant des ajustements au RMS en fonction des dernières rencontres de travail (validation à faire avec les utilisateurs de Grosse-Ile pour certains secteurs).

10 juillet 2018 Rencontre de travail à Cap-aux-Meules Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton, Benoît Roberge ECCC-SCF, Josh Ladouceur et Yan Bolduc de la DALF. Discussion générale sur l'approche de la DALF dans la RNF PDE et leur besoin que tout soit clarifié pour être applicable au sens de la loi. Discussion sur la signalisation à venir.

20 juillet 2018 Sortie terrain au sentier de la Camarine PDE pour discuter des travaux à venir et des restaurations Refuges et RNF, de l'approche Marie-Ève Giroux, Mélanie Bourgeois, Catherine Leblanc-Jomphe, Bruno Savary et Andres Larrea Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants.

23 juillet 2018 am Rencontre de travail (téléphonique) et discussions autour du RMS avec Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants en préparation de la rencontre du 24 juillet et pour planifier le travail dans le cadre du projet Phase IV avec eux.

23 juillet 2018 pm Rencontre de travail à Grosse-Ile entre Attention FragÎles Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral

Consultants, Janice Turnbull Municipalité de Grosse-Ile et Nancy Clarke East Point management Committee concernant la suite des choses, le RMS, le plan de gestion RNF.

24 juillet 2018 Rencontre de travail à Cap-aux-Meules avec Marie-Ève Giroux et Mélanie Bourgeois Attention FragÎles, Serge Jolicoeur Université de Moncton et Stéphane O'Carroll de Géolittoral Consultants concernant le RMS.

5 septembre 2018 Rencontre de planification de la signalisation.

10 septembre 2018 Rencontre par rapport au plan de communication et de sensibilisation.

14 septembre 2018 visite PDE avec le Cegep Mélanie Bourgeois et Catherine Leblanc-Jomphe.

24 septembre 2018 Rencontre à la Salicorne de planification de la signalisation EPMC, Mélanie Bourgeois et Catherine Leblanc-Jomphe avec Claudine Genest et Arnaud Delvaux de ECCC.

24 septembre 2018 (Chad récupération du matériel et entreposage chez lui).

25 septembre 2018 Début de la signalisation avec le EPMC Chad Clark, Dale Clark, Catrina et Cynthia Clark, Mélanie Bourgeois, Frédéric Montigny, Claudine Genest et Arnaud Delvaux.

27 septembre 2018 souper utilisateurs chalet de Chad Clack

Rencontre Projet Pointe de l'Est et VTT / East Point Project and ATVs Meeting
Comité de travail / Working committee

29 août 2019 13h/2019 August 29 13h00
Grosse-Ile/Grosse-Ile

Ordre du jour :

1. Ouverture de la rencontre/ *Meeting opening*
2. Retour sur la dernière rencontre du Comité de travail 2018-02-05 et suivi de la dernière année / *East Point Working Committee last meeting and last year works following 2018-02-20*
3. Suivi des travaux et de la signalisation du RMS/ Follow-up on *RMS Works and Signage*
4. Inauguration du RMS 7 septembre 2019/ *MTN inauguration Rally*
5. Travaux en cours et à venir / *Current and future works*
6. Projet pilote camion / *Trucks trial*
7. Sensibilisation / *Sensibilisation*
8. Prochaines rencontres et sujets à venir/ *Next meeting and subjects*
9. Varia/ *Add*
10. Fin de la rencontre/*End of the meeting*

Présences :

Benoît Roberge, spécialiste principal aires protégées, Environnement et Changements climatiques Canada (ECCC) (téléphone)
Jean-Philippe Marcoux, MFFP (téléphone)
Janice Turnbull, directrice Municipalité de Grosse-Île
Marie-Ève Giroux, directrice générale, Attention FragÎles
Mélanie Bourgeois, chargée de projets biodiversité et milieux naturels, Attention FragÎles
Nancy Clark, Agente de développement communautaire et trésorière du East Point Management Committee
Andres Larrea, chargé de projets en environnement et aux communications, Attention FragÎles
Chad Clark, représentant des utilisateurs de la Pointe de l'Est

1. Ouverture de la rencontre/ *Meeting opening 13h05*

La rencontre débute avec la présentation de tous les intervenants ainsi que les organismes que ceux-ci représentent. / The meeting begins with the presentation of all stakeholders and the organizations that they represent.

2. Retour sur la dernière rencontre du Comité de travail 2018-02-05 et suivi de la dernière année / *East Point Working Committee last meeting and last year works following 2018-02-20*

Une courte mise en contexte est offerte pour permettre aux participants de replacer l'état des avancements des travaux par rapport à la planification. Également, l'équipe de travail a fait un retour sur les discussions et accords qui ont été pris lors de la dernière rencontre du comité de travail. / *A short contextualization is provided to allow participants to review the status of work progress in relation to planning. Also, the work team made a return on the discussions and agreements that were made during the last meeting of the Working Committee.*

3. Suivi des travaux et de la signalisation du RMS/ Follow-up on MTN Works and Signage

Mélanie Bourgeois décrit l'avancement des travaux de signalisation du RMS. La signalisation débutée pendant la semaine du 24 juin est maintenant complétée, bien que certaines modifications et changements soient encore à prévoir au niveau du traçage des sentiers (à l'entrée d'Old Harry par exemple). La carte du RMS et des photographies aériennes obtenues par drone sont présentées comme support visuel pour montrer les travaux menés, les modifications qui ont dû être faites et les résultats.
À noter que tous les poteaux utilisés ont été identifiés avec un code unique à proximité de la base. Janice Turnbull propose que les codes d'identification des poteaux et leurs coordonnées soient transmis au service d'incendie des Îles dans le but de faciliter toute intervention d'urgence sur le territoire de la Pointe de l'Est. Nancy Clark propose également d'inclure des informations concernant la codification des poteaux sur les outils de communication du RMS afin que les utilisateurs puissent communiquer rapidement leur position en cas d'urgence. Benoît Roberge fait remarquer que la codification sera encore plus fonctionnelle lorsque le plan de sécurité publique sera finalisé. Il est à noter également que le nombre de poteaux présent sur le territoire devrait diminuer à mesure que certains sentiers fermés et en cours de restauration se régénéreront.
Concernant l'emploi par l'ECCC de trois personnes pour la vérification et la validation des travaux effectués à la Pointe de l'Est, pour des questions de confiance et support de la population, l'entente générale est que ce type de contrats doit passer par l'EPMC.

//
Mélanie Bourgeois described the progress of the RMS signaling work. The installation of the necessary signage started during the week of June 24th is now completed, although some modifications and changes are still to be expected in terms of trail layout (at the entrance to Old

Harry for example). The RMS map and aerial photographs obtained by drone are presented as a visual support to show the work carried out, the modifications that had to be made and the results.
It is to be noted that all the posts used have been identified with a unique code near the base. Janice Turnbull proposes that the identification codes of the poles and their coordinates be transmitted to the fire department in order to facilitate any emergency intervention on the territory of the Pointe de l'Est. Nancy Clark also suggested to include post coding information on the RMS communication tools so that users can quickly communicate their location in an emergency. Benoît Roberge noted that the codification will be even more functional when the public security plan will be finalized. It should also be noted that the number of posts will decrease as certain closed paths and those being restored will regenerate.
Concerning the employment by the ECCC of three people for the verification and validation of the work carried out at Pointe de l'Est, for a matter of trust and support of the population, the general agreement is that this type of contract must go through the EPMC.

4. Inauguration du RMS 7 septembre 2019/ MTN inauguration Rally

La Municipalité prévoit l'organisation d'un rallye le 7 septembre à 13h pour la présentation et l'ouverture du RMS. L'activité familiale devait avoir lieu pour la Fête du Canada, mais a dû être annulée pour cause de mauvais temps, donc les préparations sont faites. Le rallye photo bilingue implique deux itinéraires sur la Pointe de l'Est, l'un pour les VTT et l'autre pour les piétons. On prévoit également de la musique, un barbecue, des mascottes représentant la faune et la flore locales et des feux d'artifice à 20h. Le tout en collaboration avec Attention FragÎles. Tous les membres du Comité de travail y ont été conviés.
//
The Municipality plans to organize a rally on September 7 at 1 p.m. for the presentation and opening of the RMS. The family activity was to take place for Canada Day but had to be canceled due to bad weather, so preparations are already made. The bilingual photo rally involves two routes on Pointe de l'Est, one for ATVs and the other for pedestrians. Music, a barbecue, mascots representing the local flora and fauna and fireworks are also planned at 8 p.m. All Working Committee members were invited.

5. Travaux en cours et à venir / *Current and future works*

En ce qui concerne les travaux d'aménagement prévus sur le site de la traverse à l'Échouerie, une demande de non-assujettissement a été faite au Ministère de l'environnement (MELCC), mais elle n'a pas été acceptée. L'obtention du certificat d'autorisation (CA) prendra du temps et le site est en détérioration rapide, il est donc nécessaire de prioriser une intervention à cet endroit avant que le secteur soit trop de dégradé et humide.

La fermeture de la grande brèche à proximité du stationnement d'Old Harry a été proposée par les représentants de la municipalité et appuyée par le EPMC. Cela évitera une circulation motorisée à travers les utilisateurs du secteur pour la baignade. Également, cela permettra de diminuer les impacts sur la dune. Le tracé pourra à terme être révisé pour permettre l'accès à la plage un peu plus loin avant la traverse du marais. Le début de la restauration est prévu pour l'automne 2019 avec une fermeture complète de cette brèche en 2020 avant l'ouverture de la prochaine saison de chasse.
Il est également nécessaire de prioriser la construction des passerelles aux intersections des sentiers sur les milieux humides. Ces passerelles devront être assez larges pour accommoder les camions.
Finalement, des activités sont prévues avec l'école de Grosse-Île, dont la restauration de la dune parabolique, lieu de rassemblement des jeunes. Il est remarquable qu'un groupe de jeunes de l'école a récemment organisé une activité de nettoyage de milieux naturels de leur propre initiative. Les activités de nettoyage et restauration de la dune parabolique ont profité de la mobilisation de ces jeunes pour les sensibiliser et les impliquer dans le futur.

//

With regard to the interventions planned on the crossing site at Échouerie, a request for non-subjugation was made to the Environment Ministry (MELCC) but it was not accepted. Obtaining the certificate of authorization (CA) will take time and the site is rapidly deteriorating, so it is necessary to prioritize an intervention at this location before it becomes too much of a swamp and deteriorate.
Closing the big breach near the Old Harry parking lot is also suggested by municipality of Grosse-Ile representing and approved by the EPMC as a way to avoid motorised circulation on the beach between beach users. Another access will need more farther but before the Echourie crossing. The restoration is planned this fall, 2019, and the entire closure will occur before the next hunting season.
It is also necessary to prioritize the construction of walkways at the intersections of trails on wetlands. These gangways should be wide enough to accommodate trucks.
Finally, activities are planned with the Grosse-Île school, including the restoration of the parabolic dune, a gathering place for young people. It is remarkable that a group of young people from the school recently organized a clean-up activity on their own initiative. The cleaning and restoration activities of the parabolic dune took advantage of the mobilization of these young people to raise their awareness and involve them in the future.

6. Projet pilote camion / Trucks trial

Des lettres ont été distribuées par la Municipalité de Grosse-Île pour annoncer aux propriétaires de chalets qu'ils auront besoin d'obtenir un permis pour l'utilisation de camions sur le RMS. En tout, une dizaine de demandes de permis ont été reçus par l'ECCC. Attention FragÎles est également en processus de mettre en place un protocole de suivi à long terme pour confirmer la bonne utilisation des sentiers du RMS par les camions. Le protocole implique l'utilisation de caméras de chasse, compteurs de passages et suivi de sites par photographie aérienne avec drone. Il est également à noter que la pression sociale exercée par les utilisateurs locaux de la Pointe de l'Est semble donner

des résultats, notamment pour forcer les propriétaires de camions qui sont restés coincés dans le sable à venir chercher leurs véhicules.

//

Letters have been distributed by the Municipality of Grosse-Île announcing to cottage owners that they will need to obtain a permit for the use of trucks on the RMS. In all, around ten permit applications were received by the ECCC. Attention FragÎles is also in the process of setting up a long-term monitoring protocol to confirm the proper use of the RMS trails by trucks. The protocol involves the use of hunting cameras, passage counters and site monitoring by aerial photography with a drone. It should also be noted that the social pressure exerted by local users of Pointe de l'Est seems to be working, in particular to force truck owners who are stuck in the sand to come and collect their vehicles.

7. Sensibilisation / Sensibilisation

Le rallye photo sur la Pointe de l'Est est un excellent exemple des activités pouvant favoriser la sensibilisation des utilisateurs et l'adoption à long terme de bonnes pratiques sur le territoire. Les membres du comité sont invités à proposer plus d'activités similaires.

//

The photo rally on the East Point is an excellent example of activities that can promote user awareness and the long-term adoption of good practices in the territory. Committee members are invited to suggest more similar activities.

8. Prochaines rencontres et sujets à venir/ Next meeting and subjects

Une réunion sera organisée avec les acteurs du comité de suivi proposé dans le modèle de gestion ayant pour objectif spécifique la définition des prochaines étapes de la mise en place de la structure de gouvernance du RMS. Attention FragÎles a préparé une structure de gouvernance adaptée aux réalités socio-environnementales de la Pointe de l'Est qui sera à valider par le comité de suivi. L'ECCC a également octroyé les fonds nécessaires, et sera un collaborateur impliqué, pour assurer des activités pour les prochaines années ainsi que pour le suivi du RMS.

En ce qui concerne la structure financière de la gouvernance du RMS, la Municipalité de Grosse-Île peut soutenir l'agent de liaison, pour lui assurer un bureau, des outils de travail et la gestion de ses paies (qui seront financés par les organisations membres du comité de suivi ou par l'entremise de projets gérés par l'équipe du RMS).

Cette réunion est la dernière réunion de travail et concertation du Comité de Travail de la Pointe de l'Est. Une lettre sera envoyée à tous les membres du comité de travail pour expliquer les résultats, les avancements et les prochaines étapes à prévoir.

//

A meeting will be organized with the stakeholders of the monitoring committee proposed into the RMS governance with the specific objective of defining the next steps in the establishment of the RMS governance structure. Attention FragÎles has prepared a governance structure adapted to the socio-environmental realities of Pointe de l'Est which will be validated by the committee. The ECCC has also provided the necessary funds, and will be an important collaborator, to ensure activities for the coming years as well as for the systematic monitoring of the RMS.
Regarding the financial structure of the RMS governance, the Municipality of Grosse-Île may integrate the liaison officer, providing them with an office and working tools, as well as managing their pay (which will be financed by the members of the monitoring committee or through projects managed by the RMS team).
This meeting is the last working meeting and concertation of the East Point Working Committee. A letter will be sent to all members of the committee explaining the results, the progress and the next steps to be planned.

9. Varia/ Add

Aucun point apporté. // *No new discussion points were brought up.*

10. Fin de la rencontre 15h00/End of the meeting 15h00.

Rédaction et traduction Andres Larrea
Vérification Mélanie Bourgeois

Annexe 3. Compte-rendu des rencontres du Comité de suivi de la Pointe-de-l'Est

Rencontre de travail suivi du RMSPDE / *Workshop Meeting on the East Point MTN*
Comité de suivi du RMS de PDE / *Following committee*

20 mai 2020 10h00 /2020 May 20th 10h00
Télé-rencontre Zoom/Zoom Meeting

Présences :
Benoît Boudreau, coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique, Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Benoît Roberge, spécialiste principal aires protégées, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Jean-Philippe Marcoux, biologiste, direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Marie-Ève Giroux, directrice générale, Attention FragÎles
Mélanie Bourgeois, chargée de projet biodiversité et milieux naturels, Attention FragÎles
Nancy Clark, agente de développement communautaire et trésorière du East Point Management Committee (EPMC)

1. Ouverture de la rencontre/ *Meeting opening* 10h00

Marie-Ève Giroux ouvre la rencontre, souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie les membres d'être présents. / *Marie-Ève Giroux pursued the opening of the meeting and welcomes members.*

2. Démarrage du Comité de suivi du RMSPDE : rôle et cadre de fonctionnement / *Starting the MSRMS Monitoring Committee: Role and Operating Framework*

Le suivi a été fait en lien avec la dernière rencontre du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est tenue le 29 août 2019. Lors de cette rencontre le comité a convenu que c'était sa dernière rencontre suite à l'atteinte du but fixé. La suite du dossier est en lien avec la proposition du modèle de gestion du réseau minimal de sentiers de VTT (RMS) faite par Attention FragÎles, transmise aux membres (printemps 2019), discuté avec les organisations clés du modèle de manière individuelle et également discuté lors de cette rencontre. Le modèle de gestion vise à assurer le suivi et la pérennité du RMS. Ce modèle est bien sûr un modèle dynamique et pourra être ajusté au besoin par les parties prenantes. Le point de départ du modèle est la mise en place du Comité de suivi du RMS. Ainsi, les représentants des organisations identifiées pour faire partie du Comité de suivi du RMS ont donc été conviés à la rencontre d'aujourd'hui pour officialiser le comité. Le rôle du comité et son cadre de fonctionnement ont été présentés et discutés.

Le rôle principal de ce Comité de suivi est de s'assurer de la gestion intégrée et de la pérennité du RMS, par la concertation entre les gestionnaires de territoires et les représentants locaux. Les

membres du Comité de suivi assurent le soutien organisationnel de l'équipe centrale sur les plans technique et financier. Les décisions relatives au RMS relèvent du Comité de suivi, qui au besoin, pourra faire appel au réseau d'expertise afin de résoudre les problématiques rencontrées. Le Comité de suivi du RMS collabore avec l'équipe centrale dans les diverses étapes à venir : implantation du RMS, ajustements du tracé (au besoin), planification de la mise en place d'aménagements et d'infrastructures, apport de ressources et recherche de financement pour soutenir les activités terrain, engagement à soutenir et/ou financer l'embauche d'un agent de liaison ou une organisation ayant ce rôle.

Tous les représentants présents à la rencontre se sont entendus sur l'acceptabilité du modèle proposé et se sont engagés dans sa mise en œuvre.

Les questions de ressources humaines et financières pour mettre en place le modèle seront au cœur des prochaines rencontres et discussions du Comité de suivi du RMS.

Le MFFP et la Communauté maritime (CMÎ) sont en discussion concernant la délégation de certains pouvoirs de gestion à la CMÎ en lien (contrat de délégation de gestion) avec le refuge faunique de la Pointe-de-l'Est. Une discussion a eu lieu par rapport au projet de Parc régional aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ses implications et les liens éventuels avec le RMS. Tous s'entendent sur le fait que le RMS se doit d'être pérennisé à travers le futur parc et des liens entre les deux démarches (parc et RMS) assurées par les intervenants concernés. Jean-Philippe Marcoux du MFFP sera présent au sein du Comité de suivi du RMS jusqu'à la transition. Une discussion aura lieu entre Benoit Boudreau et Benoît Roberge concernant le parc régionnal.

Des questionnements ont été soulevés concernant l'ajout ou non de La Salicorne au sein du Comité de suivi du RMS. La décision de ne pas l'inclure a été basée sur le fait que l'organisme est affilié et mandaté par ECCC, que ECCC figure déjà au Comité de suivi du RMS et qu'un rôle de l'organisation n'était pas encore assez clair en lien avec le RMS. Il a été convenu que ECCC et La Salicorne auraient des discussions ensemble et reviendrait au Comité de suivi du RMS à ce sujet lors d'une prochaine rencontre. Il a été rappelé l'importance qu'il y ait une constance concernant la représentation des organisations au sein du Comité de suivi du RMS et que leur présence aux rencontres soit régulière. Bien entendu, La Salicorne comme d'autres organisations non identifiée dans le modèle proposée, de même que des organisations externes, peuvent y être incluses au besoin par exemple à titre d'expert pour certains dossiers qui seront traités.

3. Conditions essentielles de pérennité du RMS / *Essential Requirements of the PDENTW*

Les conditions essentielles de pérennité du RMS figurant à même le modèle de gestion proposé et identifiées à partir d'une analyse historique du dossier et des discussions menées avec les différentes organisations membres du Comité de travail de la Pointe-de-l'Est ont été présentées à nouveau aux membres du Comité de suivi du RMS. Il s'agit d'une base de réflexion importante pour permettre l'atteinte des objectifs attendus par la mise en place de ce réseau.

4. Rôles et responsabilités des organisations au sein du Comité de suivi du RMSPDE/ *Roles and responsibilities of organizations on the MSRMS Monitoring Committee*

Les rôles et responsabilités des organisations au sein du Comité de suivi du RMS ont été survolés, chacune des organisations ayant eu le modèle de gestion proposé à disposition depuis quelques mois.
L'importance de l'agent de liaison a été soulevée, rôle joué par Attention FragÎles depuis plusieurs années, mais qui pourrait éventuellement se concrétiser par l'embauche d'une personne basée à Grosse-Île, si les ressources financières adéquates sont réunies par les membres du Comité de suivi.

5. État d'avancement de la mise en place et de l'aménagement du RMS / *Status of SMR Implementation and Fit-up*

Une mise à jour a été faite concernant les travaux prévus à l'entrée de *Old Harry*, la traverse de l'Échouerie et l'entrée de l'ancien dépotoir (*Old Dump*). Nous avions prévu le tout l'an dernier, mais nous avions été dans l'impossibilité de les réaliser en raison du refus du MELCC à notre demande de non-assujettissement pour ces travaux. Par la suite, une demande de certificat d'autorisation (CA) a été entamée, mais les travaux ne pouvaient plus se réaliser à l'automne en raison de la trop grande présence d'eau et du délai pour l'obtention du CA. Nous avons entrepris, dès janvier, de compléter la demande de CA, ce qui est toujours en cours en raison de la situation actuelle et des informations manquantes qui sont hors de notre contrôle. Nous avons également demandé en janvier, un report de fin de projets au FFQ pour nous permettre de finaliser les travaux, ce qui a été accepté avec une fin du projet finançant ces travaux décembre 2020. Le choix des travaux et techniques reste encore à confirmer et le choix final sera fait en fonction de l'argent disponible, de la logistique et des autorisations environnementales.

6. Prochaines étapes et date de la prochaine rencontre / *Next steps and date of next meeting*

Il a été convenu que le Comité de suivi du RMS allait se rencontrer à des fréquences plus rapprochées, une fois par mois à raison de 2h maximum par rencontre, afin de mettre le modèle en place le plus rapidement et efficacement possible.
La prochaine rencontre est prévue dans un mois soit le 15 juin à 10h pour une rencontre avec Google meet. Un lien sera envoyé.
Une réflexion sera effectuée au sein de l'organisme Attention FragÎles afin de proposer une méthode de suivi simple et efficace pour les membres du Comité de suivi du RMS par exemple via Slack ou team ou une autre plateforme.

7. Varia/ *Add*

Aucun varia.

8. Fin de la rencontre/*End of the meeting* (12h00)

Rencontre de travail suivi du RMS-PDE / Comité de suivi du RMS PDE

15 juin 2020 10h00
Télé-rencontre

Présences :
Benoît Roberge, spécialiste principal aires protégées, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Jean-Philippe Marcoux, biologiste, direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Marie-Ève Giroux, directrice générale, Attention FragÎles
Mélanie Bourgeois, chargée de projet biodiversité et milieux naturels, Attention FragÎles
Nancy Clark, agente de développement communautaire et trésorière du East Point Management Committee (EPMC)

Absences :
Benoît Boudreau, coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique, Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Janice Turnbull, directrice générale de la Municipalité de Grosse-Île

1. Ouverture de la rencontre

Marie-Ève Giroux ouvre la rencontre, souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie les membres d'être présents. *Mélanie Bourgeois* présente l'ordre du jour de la rencontre, qui est accepté par tous. *Benoît Roberge* suggère d'ajouter en varia un point sur le Plan de gestion de RNFPDE.

2. Compte-rendu de la rencontre du 20 mai 2020

Mélanie Bourgeois fait la lecture du compte-rendu de la rencontre du 20 mai 2020. Le compte-rendu est jugé conforme aux propos des membres.

Suivis :

- *Benoît Roberge* a parlé avec *Robert Saint-Onge* de La Salicorne. Il est intéressé à être présent sur le Comité de suivi du RMS. Il pourrait faire partie de la prochaine rencontre et c'est lui qui sera présent pour l'ensemble du dossier comme représentant de son organisation. Les membres présents sont en accord avec l'ajout et considère que La Salicorne est un acteur important à la Pointe-de-l'Est, qu'il est important de se coordonner et travailler ensemble. *Benoît Roberge* transmettra au Comité de suivi du RMS une description plus détaillée concernant le rôle de La Salicorne en lien avec la RNF pour compléter les informations déjà fournies ce matin: le rôle de La Salicorne est principalement en lien avec les sentiers d'interprétation, de veiller à l'entretien des sentiers et infrastructures, d'effectuer la surveillance du territoire, de rapporter les éléments et les informations liées à des infractions au règlement de la RNF à la DALF et elle joue aussi un rôle d'accueil des visiteurs.

- Une **rencontre** de discussion sur le modèle de gestion proposé est à prévoir avec *Benoit Roberge, Robert Saint-Onge, Marie-Ève Giroux* et *Mélanie Bourgeois* pour bien expliquer le modèle proposé à *Robert Saint-Onge* et pour clarifier ensemble quels pourraient être les rôles et responsabilité de La Salicorne dans le modèle. Un retour sur cette rencontre sera ensuite fait au Comité de suivi du RMS.

- Les discussions se sont poursuivies entre le MFFP et la Communauté maritime des Îles (CMÎ). La CMÎ a manifesté clairement son intention d'intégrer le refuge faunique à même l'éventuel parc régional. Le futur gestionnaire du refuge et le comité de suivi du RMS devront convenir ensemble des éléments concernant le RMS.

- Lors d'une prochaine rencontre: présentation du plan de sécurité publique de la PDE fait par le SCF sera présenté au Comité de suivi du RMS. Ce plan pourrait servir de plan pour l'ensemble du territoire.

- Lors d'une prochaine rencontre: présentation synthèse de chaque bloc du modèle de gestion (incluant agent de liaison et équipes terrain), de leur tâches respectives et discussions autour de ces éléments.

Benoit Roberge demande si nous pourrons discuter des aspects plus terrain, avec le détails des rôles et des tâches pour sa mise en oeuvre. *Marie-Ève Giroux* précise qu'une prochaine rencontre portera sur le "bloc opérationnel et interventions" une fois que les discussions sur le "bloc décisionnel et gestion" (incluant le comité du suivi) seront finalisées.

3. Suivi du RMS (signalisation/entretien)

Mélanie Bourgeois présente le point et le suivi. Une visite terrain doit être faite ce printemps. Des bris ont déjà été rapporté en lien avec la signalisation.

Benoit Roberge demande à *Nancy Clark* comment elle voit ça. *Nancy Clark* mentionne que les gens du EPMC veulent être impliqués dans les discussions et que ce soit clair que s'ils font des actions en lien avec le RMS qu'ils ont un mandat pour le faire. Elle suggère qu'Attention FragÎles rencontre les gens du EPMC après la pêche pour en discuter. Attention FragÎles pourra transmettre l'information, expliquer ce que ça implique, à quoi ça sert, voir ce que les gens sont prêts à faire et rapporter l'information au Comité de suivi du RMS avec *Nancy Clark*.

Les suivis du RMS devraient idéalement être planifié au printemps (1), au cours de l'été (2) et plus tard à l'automne (2) afin de vérifier l'état du sentier et de la signalisation.

Attention FragÎles peut coordonner les travaux pour la signalisation et suivi pour ce printemps, s'assurer que la signalisation est bien en place, noter et signaler les problématiques d'aménagement/entretien du sentier et revenir ensuite au Comité de suivi avec l',information. La signalisation peut être remise en place par l'équipe d'Attention FragÎles. De plus, certaines interventions mineures sur le sentier peuvent être réalisées si elles doivent être réalisées pour des questions de sécurité (ex. : reprofilage ou nivellement à l'aide de pelles).

-**Rencontre** à prévoir: entre Attention FragÎles et les gens du EPMC après la pèche pour en discuter.

Nancy Clark mentionne qu'il est important d'inclure les utilisateurs et les jeunes de la Grande-Entrée dans l'approche. En effet, des utilisateurs d'ailleurs aux Îles viennent dans la PDE accompagné par des gens de la GE comme guide. Il faudrait s'assurer que tous respectent les règles du RMS. *Mélanie Bourgeois* demande à *Nancy Clark* si cela pourrait être envisageable que des utilisateurs de la GE soient liés au EPMC pour faciliter leur intégration dans la démarche. *Nancy Clark* mentionne que la charte du EPMC a été modifiée et que la clause que les membres du EPMC devaient venir de Grosse-Île n'y figure plus depuis environ 2017. Donc ce serait possible. Il faudra toutefois choisir les bonnes personnes pour y figurer.

4. Suivi de l'aménagement du RMS

Mélanie Bourgeois parle des aménagements qui s'en viennent dans la PDE (*Old Dump, Old Harry* et l'Échouerie). Le délais d'analyse pour ce type de demande commence à être vraiment serré pour permettre la réalisation des travaux. Attention FragÎles est toujours bloqué à la demande du certificat d'autorisation depuis plusieurs semaines… Il a été convenu que l'aménagement adéquat de ces deux accès est primordial. Attention FragÎles a reçu la confirmation que les travaux pour l'accès à *Old Dump* sont non-assujettis pour un certificat d'autorisation envertu de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès du MELCC et sont aussi non assujettis en lien avec la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune puisque le chemin et la zone de stationnement ne sont pas dans l'habitat du poisson ni dans le refuge faunique, que la zone est déjà urbanisée et ne fait pas partie d'un milieu humide. Selon le budget disponible suite aux travaux de Old Harry et du marais de l'Échourie, le site sera considéré pour les travaux, mais les soumissions pour ce site sont déjà reçues.

Des panneaux de sensibilisation RMS-PDE par Attention Fragîles à venir, à la demande et financé par ECCC. Le dossier est en fin de processus.

Conformément à ce que *Benoît Roberge* avait présenté au Comité de travail de la Pointe-de-l'Est des aménagements sont prévus principalement en lien avec les sentiers d'interprétation. Ces aménagements figuraient dans le plan de gestion de la RNFPDE. Par exemple, des panneaux de sensibilisation sont prévus et réalisés par La Salicorne (sentiers pédestre), un kiosque de cartes de même que des plans pour la fabrication de plate-formes d'accueil ont été conçus. Des tables à pic-nic et une toilette écologique sont aussi planifiés.

- *Benoît Roberge* présentera les plans des aménagements au Comité de suivi du RMS.
- *Nancy Clark* rappelle l'importance de s'assurer de présenter l'information à la population avant qu'ils voient des plateformes se faire construire, tout en donnant l'information en lien avec l'aménagement du RMS (ex. : passerelle de VTT), afin de favoriser leur acceptabilité par la population.
- Concernant les aménagements aux entrées et dans les sentiers pédestres, il est conseillé d'y aller avec précaution dans l'échéancier et dans l'information transmise à la population pour ne pas exacerber les tensions entre les gens de GI et La Salicorne, souvent associée au développement touristique par la population, et que cela puisse impacter la bonne suite du projet de RMS. L'idée est de rétablir des ponts et de favoriser les échanges, la bonne compréhension et collaboration entre tous les acteurs et la population.

Quant aux passerelles de VTT, une demande avait été faite pour du financement une première fois, mais avait été refusée. Une seconde demande a été déposée et le SCF est en attente de réponse. La prochaine étape pour la construction d'une passerelle à la Baie Clarke consiste à faire une étude de forage nécessaire à la réalisation de plans pour la construction d'une passerelles permettant le passage des camions. Les premiers plans ont été conçus pour une passerelle pour VTT seulement.

En ce qui concerne le Cap-de-l'Est, un aménagement ou un accès de ce côté n'est pas envisageable. Néanmoins, il doit être clarifié si les deux accès (*Old Dump* et *Old Harry*) sont suffisants et s'il est réaliste de fermer l'accès pas les Marais salées sans l'ajout d'un autre aménagement d'accès ailleurs permettant d'accéder au centre du territoire. Aussi, il est important de vérifier si les gens respecteront majoritairement les sentiers fermés ou s'ils continueront de circuler dans le sentier des marais salés. Est-ce que d'autres options pourraient être considérées (ex. : sentier multi-usage aménagé) pour le sentier des marais salés? Un enjeu d'acceptabilité par la population est perceptible et il est important de s'assurer que tous ont la même perception.

5. Discussion en lien avec le futur agent de liaison

Cette discussion est reportée à la prochaine rencontre. Attention FragÎles présentera avant le détail des rôles et responsabilités en lien avec l'agent de liaison.

Plusieurs éléments sont à discuter: où sera basé l'agent (GI?), soutenu par qui/comment ?, ressources financières pour soutenir ?

6. Prochaines étapes et date de la prochaine rencontre

Rencontres à venir :

- Accès PDE : provincial (MFFP, MELCC, fédéral, EPMC, AF)- *Benoît Roberge* va partager avec les membres du Comité de suivi du RMS un document qu'ils ont fait faire concernant l'impact environnemental du RMS sur l'ensemble du territoire de la PDE.
- Rencontre avec ECCC, AF et La Salicorne avant la prochaine rencontre du Comité de suivi du RMS ;
- EPMC-AF (semaine du 20 juillet)
- Prochaine rencontre du Comité de suivi à prévoir avant le 23 juillet (*Benoît Roberge* vacances 23 juillet au 9 août. *Nancy Clark* date accouchement 15 août).

7. Varia

Benoît Roberge nous informe que le plan de gestion de la RNF est actuellement en consultation pour 60 jours (6 août). Le lien a été envoyé par courriel. Suite à la lecture, si les gens ont des commentaires, il est possible de les lui envoyer par courriel. Au besoin, des éléments d'éclaircissement ou qui semblent causer un enjeu peuvent être discuté. Si des éléments doivent être discuté en lien avec le plan de gestion de la PDE, une rencontre autre qu'une rencontre du Comité de suivi du RMS sera proposée.

8. Fin de la rencontre: 11h50

Note: Mélanie Bourgeois à validé avec Nancy Clark si la traduction anglaise était toujours requise. Suite à sa réponse, Attention FragÎles produira les compte-rendus en français seulement, mais au besoin il sera toujours possible de revenir à l'ancienne formule.

Rencontre de travail suivi du RMS-PDE / Comité de suivi du RMS PDE

11 novembre 2020
Télé-conférence (Team)

Présences :

- *Benoît Roberge*, spécialiste principal aires protégées, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- *Jean-Philippe Marcoux*, biologiste, direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- *Marie-Ève Giroux*, directrice générale, Attention FragÎles
- *Mélanie Bourgeois*, chargée de projet biodiversité et milieux naturels, Attention FragÎles
- *Nancy Clark*, agente de développement communautaire et trésorière du East Point Management Committee (EPMC), conseillère municipale Grosse Île
- *Janice Turnbull*, directrice générale de la Municipalité de Grosse-Île

Absences :
Benoît Boudreau, coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique, Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Robert St-Onges, directeur général La Salicorne

1. Ouverture de la rencontre
   Mélanie Bourgeois ouvre la rencontre, souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie les membres d'être présents. *Mélanie Bourgeois* présente l'ordre du jour de la rencontre, qui est accepté par tous.

2. Compte-rendu de la rencontre du 15 juin 2020 et suivis.
   Mélanie Bourgeois fait les suivis du compte-rendu de la rencontre du 15 juin 2020. Le compte-rendu est jugé conforme aux propos des membres.

3. Retour sur les rencontres concernant les accès (provincial (MFFP, MELCC, fédéral, EPMC, AF), rencontre avec ECCC, AF et La Salicorne et celle EPMC-AF (semaine du 20 juillet)

   - Aucune rencontre n'a été requise concernant les accès. Le dossier a fini par débloquer et suivre son cours.
   - Une rencontre de discussion sur le modèle de gestion et le comité de suivi du RMS a été réalisée avec Benoit Roberge, Robert St-Onges et Mélanie Bourgeois pour bien expliquer le modèle proposé à Robert Saint-Onge et pour clarifier ensemble quels pourraient être les rôles et responsabilité de La Salicorne dans le modèle. La Salicorne se joindra au Comité de suivi.

- Lors d'une prochaine rencontre: la présentation du plan de sécurité publique de la PDE fait par le SCF sera présenté au Comité de suivi du RMS. Ce plan pourrait servir de base ou de plan pour l'ensemble du secteur de la Pointe de l'Est. Ce plan sera présenté aux membres du Comité de suivi et pourra être discuté. Ce plan pourrait servir de plan pour assurer la sécurité des gens qui viennent dans la réserve et en cas d'incident qui intervient et comment, inclut les procédures et ressources en place. Des démarches auprès de locaux et d'intervenant en sécurité sur le territoire ont déjà été débutées.

- Une rencontre a eu lieu en cours d'été avec des membres du EPMC (Nancy, Chad, Luis), pour valider leur intérêt à être impliqué. Le EPMC est intéressé par l'entretien et des patrouilles.

- Le EPMC est toujours à considérer l'option d'inclure et impliquer des utilisateurs de GE (Jean-Jacques Auby ou Gabriel Turbide par exemple). À suivre.

4. Suivi du RMS (signalisation/entretien/aménagement)

- Signalisation : La Salicorne, à la demande de ECCC, ont effectué les quelques ajouts ou réparation de panneaux de signalisation relevés par la Dalf. Attention FragÎles avait été dans l'impossibilité de la faire.

- Suivi des aménagements : tous les aménagements discutés et proposés ont pu être complétés sur le Refuge faunique (traverse marais de l'Échourie, entrée Old Harry, entrée Old Dump). Des membres du EPMC (Chad, Cynthia et Caterina) ont participé aux travaux et leur aide à sur les aménagements a été utile, précieuse et nécessaire.

- Mélanie présente les propositions de travaux qui pourraient être priorisés pour les aménagements et les restaurations au cours de la prochaine année (voir document de travail, des éléments de discussion y ont été ajoutés suite à la rencontre du Comité de suivi). Les travaux proposés semblent pertinents à tous. Benoît Roberge souligne que le plan est ambitieux pour la prochaine année et qu'il faudra possiblement prioriser certaines activités.

- Les nouveaux panneaux ayant été produits pour la PDE (cartes du RMS + panneaux biodiversité) devraient être installés sur le territoire au cours des prochaines semaines. Jean-Philippe Marcoux va regarder avec l'équipe du MFFP pour le retrait des anciens panneaux du MFFP et autres infrastructures désuètes.

5. Présentation du détail des rôles et responsabilités en lien avec l'agent de liaison (tâches à court/moyen terme dans le dossier, embauche ?)

- Mélanie effectue la présentation des éléments pour l'agent de liaison (voir document de travail, des éléments de discussion y ont été ajoutés suite à la rencontre du Comité de suivi).
- Janice et Nancy questionnent à savoir qui serait l'employeur de l'agent de liaison ? Janice mentionne que pour l'agent de liaison, il serait possible d'envisager que la municipalité de GI assume le bureau sur place…
- EPMC se montre intéressé d,avoir un rôle actif en lien avec l'agent de liaison (embauche, supervision) si des frais administratifs pour cette gestion peuvent être trouvés.

Dans les discussions il est suggéré que l'agent de liaison relève du EPMC.
Il faut regarder comment trouver les fonds pour assurer l'embauche.
Possibilité : contribution SFC via AF, montant supplémentaire de ECCC ? Nouveau projet FFQ à déposer AF ? Voir la possibilité que le EPMC dépose une demande au nouveau fonds développement CMÎ ?

Benoît va vérifier la possibilité d'obtenir des fonds supplémentaires dans l'année 2020-2021 pour l'agent de liaison et pour l'entretien.

6. Mise en place d'un comité d'entretien et surveillance/application de la loi

L'équipe d'entretien serait coordonnée par l'agent de liaison.
Des membres du EPMC intéressés à être impliqués dans l'équipe d'entretien.
Identifier d'ici mars les membres de l'équipe d'entretien pour qu'ils puissent être impliqués au printemps.

Mélanie Bourgeois questionne pour les travaux, la possibilité de faciliter ou pré-autorisé certains travaux. Jean-Philippe Marcoux mentionne que pour les travaux mineurs d'entretien la procédure pourrait être assez simple. Pour RNF, des gens doivent être identifiés ainsi que leur organisation puis un permis peut leur être émis avec une liste de travaux autorisés ou non.

7. Financement

Discuté précédemment dans le point sur l'agent de liaison.

Dépôt par AF au 15 novembre d'un projet à la FFQ (incluant entre autres aménagements dans le Refuge faunique et une partie du financement de l'agent de liaison). AF sollicitera les membres du Comité de suivi pour un appui au projet (contributions natures ou argent).

8. Prochaines étapes et date de la prochaine rencontre
Proposition de tenir la prochaine rencontre du Comité de suivi le jeudi 14 janvier de 14h à 16h. À valider avec les membres absents pour leur disponibilité. Jean-Philippe Marcoux s'occupera de créer une réunion Teams suite à cette vérification.

9. Varia */aménagement sentier pédestre Salicorne*
   En l'absence de Robert St-Onges le point est reporté.
   Atelier Phare: l'invitation à l'atelier d'Attention FragÎles est réitérée aux membres du comité de suivi, car la Pointe de l'Est et le type d'approche préconisée ensemble depuis 2015 est un beau succès un modèle pour nous

10. Fin de la rencontre 11h15

Durée prévue à déterminer, maximum 2h.